

Lettre 49 – Janvier 2023



Merci à ceux qui diffusent largement cette lettre, et merci à ceux qui l'utilisent pour leur tract. Le panorama que j'essaye de donner montre, malheureusement qu'il n'y a pas que la France qui réagit à l'arrivée des migrants. C'est peut-être pire ailleurs, mais ce n'est pas une excuse. Surtout quant notre pays à la réputation d'être accueillant ! Il faut dire,

cependant, qu'en France on a le droit de ne pas être d'accord avec les autorités, et qu'en plus, si on le dit et le manifeste, on n'est pas systématiquement mis en prison, torturé, ou condamné à mort.

Michel Girard

CERCLES DE SILENCE	3
Cornebarrieu.....	3
Versailles	3
CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE.....	3
Ministère de l'intérieur.....	3
Mesnil-Amelot	4
Rennes.....	4
FRANCE.....	5
6 février 2023 – Migrer est un droit !.....	5
Aide volontaire de retour des étrangers chez eux	5
Ile de France : « bouge ta préfecture.....	6
les jeux olympiques 2024.....	6
Les statistiques pour préparer	7
le futur projet de loi.....	7
Projet de loi relatif à l'asile et à l'immigration	8
Prochaines étapes	9
Accueil et accompagnement des exilés.....	9
Ardennes	9
Bayonne	10
Beauvais	10
Boulogne-sur-mer	11
Callac	11
Corlay près de Loudéac (Côtes-d'Armor)	11
Dunkerque.....	12
Guyane.....	12
Menton	12
Nord et du Pas-de-Calais.....	13

Rennes.....	14
La Réunion.....	14
Rouen.....	15
Toulouse.....	15
Tours.....	15
MANCHE.....	16
MÉDITERRANÉE.....	16
Ocean Viking.....	16
UNION EUROPÉENNE.....	17
Clôtures antimigrants.....	17
Belgique.....	17
Danemark.....	18
Espagne.....	19
Grèce.....	20
Lesbos.....	20
Irlande.....	21
Italie.....	22
Suède.....	23
EUROPE.....	23
Présidence de la suède.....	23
Accélérer le retour des migrants en situation irrégulière.....	23
Royaume-Uni.....	24
MONDE - NATIONS UNIES.....	26
Asie du Sud-Est.....	26
Changement climatique et trafic d'êtres humains.....	26
ASIE.....	27
Pakistan -Iran.....	27
Turquie – Iran.....	27
Turquie - Belgique.....	28
AFRIQUE.....	28
Algérie.....	28
Cap Vert.....	28
Niger.....	29
Mali.....	29
Sénégal.....	29
Tunisie.....	30
AMERIQUE.....	30
Haïti.....	30
USA.....	31

A VOIR – A LIRE – TEMOIGNAGE	31
Un amour en enfer.....	31
4211	32
Le Chant des vivants	33
Ceux de la nuit	34
387 disparu en méditerranée	34

CERCLES DE SILENCE

CORNEBARRIEU

Depuis le 1er janvier 2023, il y a eu 133 entrées dont 9 femmes. Parmi ces personnes, 65 ont été libérées par le juge des libertés (JLD), dont 7 libérées sans OQTF par le tribunal administratif ; les autres sont en attente de la décision de ce tribunal. Enfin, 4 personnes sur les 133 entrées ont été expulsées. Parmi les 133 arrestations (ce qui est un chiffre plus important que ces derniers temps), il faut souligner l'arrestation de deux Iraniennes (la première en novembre) venant toutes les deux de fuir la répression, ainsi que d'un Iraquien : ces trois personnes ont été libérées par le JLD mais avec un OQTF !!!! et elles sont en attente de la décision du tribunal administratif. Le JLD a libéré mais avec un OQTF, une jeune femme marocaine victime d'une violente agression sexuelle que la police avait transférées au CRA : - certaines femmes retenues au CRA ont des enfants restés "en ville" ... - et encore l'arrestation de deux portugais en situation tout à fait régulière qui se sont retrouvés au CRA et qui, heureusement, ont été libérés par le JLD

VERSAILLES

Le cercle de silence de Versailles se tient depuis le 2 octobre 2008. Le 12 janvier 2023, à la fin de l'heure du dernier Cercle, des personnes, ayant participé au cercle, qui discutaient avant de rentrer chez elles, ont été agressées verbalement par 3 jeunes habillés en noir, (2 masqués en tête de mort) qui regrettaient d'arriver alors que le cercle s'était déjà dispersé. Mais ils ont dit qu'ils viendraient la prochaine fois nous « faire danser » ; nous avons eu droit à une série de clichés sur les migrants, « violeurs », « que nous avons fait venir et qui ont pourri la France », « qui prennent le travail des français », mais heureusement « vous êtes vieux, vous allez bientôt mourir », tout cela en des termes orduriers et salaces d'une grande violence. Les participants sont restés calmes et ont pris des photographies, ce qui a conduit les agresseurs à s'arrêter. Il ne faut pas oublier que le cercle de Versailles indique clairement dans sa charte que c'est une action non violente. Une « main courante » a été déposée au commissariat.

CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

MINISTRE DE L'INTERIEUR

Dans la longue liste des entreprises qui aident l'État français à mener sa politique raciste en contrôlant, enfermant, expulsant les personnes qui n'ont pas les bons papiers, voici la petite dernière : Chalair Aviation. Or c'est justement à partir du Bourget, que la direction centrale de la police aux frontières réalise de nombreux vols cachés, ces expulsions faites par surprise. En gros, la police débarque à l'aube dans les cellules des centres de rétention administrative pour prendre un ou plusieurs retenus, pour ensuite les emmener à l'avion. Le contrat d'un montant de 8 à 13 millions d'euros sur 4 ans.

<https://abaslescra.noblogs.org/chalair-aviation-la-boite-collabo-qui-aide-la-paf-a-expulser/#more-3503>

MESNIL-AMELOT

On a été contacté par des retenues du CRA du Mesnil-Amelot. Elles dénoncent une situation de détresse et refus de soins d'une co-retenué qui n'est pas dans la mesure de s'exprimer, et qui pour autant est gardée dans cette taule pour étrangères, où elle signe des documents administratifs qu'elle n'est pas en mesure de comprendre.

« Je parle au nom de tous les retenus.

Une dame très âgée, de plus de 60 ans a été enfermée ici il y a 5 jours. Elle ne parle qu'en disant oui ou non, et parle souvent toute seule. Elle a besoin de soins, de quelqu'un qui s'occupe d'elle parce que le centre de rétention n'est pas une place pour une personne avec des problèmes psychiatriques. Elle n'est pas autonome pour se soigner. La dame n'est pas en capacité de réfléchir comme une personne normale. C'est inhumain de la garder ici. Elle est arrivée ici après avoir été contrôlée dans le métro. Déjà quand on contrôle une dame pour la ramener au commissariat, on ne voit pas que c'est pas ici qu'il faut la ramener ? Le juge des libertés lui a donné 28 jours de rétention.

Dans le CRA, des fois elle signe des papiers sans savoir ce qu'elle signe. Les policiers dans le centre nous disent de l'amener voir l'infirmière. Mais l'infirmière ne pose pas de questions, ne s'occupe pas du tout de comment cette dame va.

Un surveillant en parlant de cette dame a dit « qui, la tarée ? celle qui pue ? » Où est le droit de la femme ? Où est le droit d'une personne handicapée ? On est en France ou quoi ? Les policiers la traitent de façon insultante, font semblant de pas voir que ça ne va pas avec elle. On a essayé d'appeler le SAMU. Ils ont dit qu'ils ne peuvent rien faire si ce n'est pas un chef du CRA qui les appelle. Ça se voit que c'est une dame qui a beaucoup souffert dehors, ici elle ne peut qu'empirer. Ici c'est comme une prison »

<https://abaslescra.noblogs.org/des-retenu-es-du-cra-du-mesnil-amelot-se-mobilisent-pour-denoncer-la-situation-de-detresse-dune-co-retenue/#more-3516> le 19 janvier 2023

Voici le témoignage d'une retenue qui explique les agissements nouveaux d'une brigade perçue par les retenues comme étant infecte tant elle est raciste et injuste avec les retenues. Et la réponse des retenues, qui ont décidé collectivement et unanimement de se mettre en grève de la faim.

Hier les flics sont venus nous dire qu'on devait changer de chambre de force, mais nous on veut pas, parce qu'on veut rester avec les personnes avec qui on s'entend bien, on veut pas être dans la chambre avec des gens qu'on connaît. Ils ont vidé toutes les chambres pour nous fouiller et nous forcer à bouger. Les flics nous parlent trop mal, ils sont trop racistes. Il y a des filles qui pleuraient et qui étaient très énervées. Les flics prétextent qu'on doit être que 8 par bâtiment, si jamais il y a un feu ils ont besoin de savoir combien on est, et aussi ils ont dit qu'ils devaient faire de la place pour les nouvelles personnes qui vont être ramenées au CRA. Mais nous on veut pas qu'ils décident pour nous. On a décidé de faire la grève, presque personne a mangé au réfectoire le soir. On a été voir la Cimade qui nous ont donné du papier pour qu'on écrive un communiqué. En plus, les flics sont hyper méchants avec nous et racistes, ils nous provoquent tout le temps. Le soir il nous ont mis la pression, ils nous appellent plein de fois au haut-parleur mais on a pas été. Il y a une policière du greffe qui est hyper raciste elle nous a dit « je m'en fous si vous mangez vous allez mourir de faim c'est pas mon problème ». Aujourd'hui, quelques filles ont été mangé parce qu'elles étaient trop fatiguées et faibles mais beaucoup ont continué la grève. On va voir ce qu'il se passe les prochains jours, on a demandé un rendez-vous avec la direction du centre et le chef de la police pour parler des problèmes et on attend de voir.

<https://abaslescra.noblogs.org/greve-de-la-faim-au-batiment-des-femmes-du-cra-du-mesnil-amelot/#more-3511>

RENNES

Le 7 janvier 2023, un ressortissant chinois a été informé de son expulsion prévue dans quelques jours. N'envisageant ni un retour en Chine, ni une incarcération en cas d'opposition à son expulsion, cet homme s'est taillé les veines. En France depuis 2003, il se dit épuisé par l'acharnement de la préfecture, et par la criminalisation dont il a fait l'objet. A peine 4 jours plus tard, le 11 janvier

2023, un ressortissant algérien a également tenté de mettre fin à ses jours pour se faire entendre. Ce jeune homme avait déjà fait une tentative de suicide lors d'un précédent placement en rétention au centre de rétention administrative de Oissel. Il avait par suite été suivi par un psychologue. Malgré ces informations, dont la préfecture avait connaissance, il a de nouveau été enfermé à Rennes, il y a quelques semaines. Avant de commettre ce geste désespéré, il nous avait à plusieurs reprises témoigné sa détresse face à son enfermement. Les actes désespérés et gestes d'automutilations sont très fréquents dans les centres de rétention. Ils témoignent des difficultés psychologiques que l'enfermement et l'attente d'une expulsion entraînent ou accentuent. Ces actes très graves ne sont jamais pris en compte par l'administration qui enferme coûte que coûte des personnes très fragiles psychologiquement en rétention.

<https://www.lacimade.org/quand-la-politique-de-criminalisation-des-personnes-etrangees-pousse-au-suicide/>

FRANCE

6 FEVRIER 2023 – MIGRER EST UN DROIT !



Journée mondiale de lutte contre le régime de mort aux frontières et pour exiger la vérité, la justice et la réparation pour les victimes de la migration et leurs familles.

En février 2020, familles et militants se sont réunis à Oujda pour organiser le premier Grand CommémorAction. A cette occasion, nous avons choisi la date du 6 février, jour du massacre de Tarajal, comme date symbolique pour organiser des événements décentralisés dans tous les pays du monde contre la militarisation des frontières et pour la liberté de circulation. La date du 6 février est choisie comme une journée pour **unifier toutes les luttes** que de nombreuses organisations mènent chaque jour pour dénoncer la violence mortelle des régimes frontaliers du monde et pour exiger vérité, justice et réparation pour les victimes de la migration et leurs familles. Nous demandons à toutes les organisations sociales et politiques, laïques et religieuses, aux groupes et collectifs des familles des victimes de la migration, aux citoyens et citoyennes de tous les pays du monde d'organiser des actions de protestation et de sensibilisation à cette situation le 6 février 2023. **Migrer pour vivre, pas pour mourir ! Ce sont des personnes, pas des chiffres ! Liberté de mouvement pour tous et toutes !**

http://migreurop.org/article3150.html?lang_article=fr

<https://www.lacimade.org/appele-international-pour-la-journee-de-commemoraction-du-6-fevrier-2023/>

AIDE VOLONTAIRE DE RETOUR DES ETRANGERS CHEZ EUX

L'aide au retour volontaire a bénéficié à 4 979 étrangers en 2022. La Géorgie, l'Albanie et l'Algérie étaient les pays d'origine le plus concernés par ce dispositif. Les étrangers candidats au retour sont hébergés dans des centres de préparation au retour (CPAR), il en existe une trentaine répartie sur tout le territoire. Telle femme était venue chercher en Europe un meilleur salaire, mais a été exploitée par un hôtel polonais : *“J'étais vraiment victime de trafic humain. L'agent m'avait vendue à l'hôtel ! J'étais une esclave...”* Elle s'échappe, vise l'Angleterre, mais elle est stoppée à la frontière ; aujourd'hui, c'est la France qui l'aide à rentrer chez elle. Tout le monde se réjouit de rentrer enfin chez soi. *“On repart pour toujours”*.

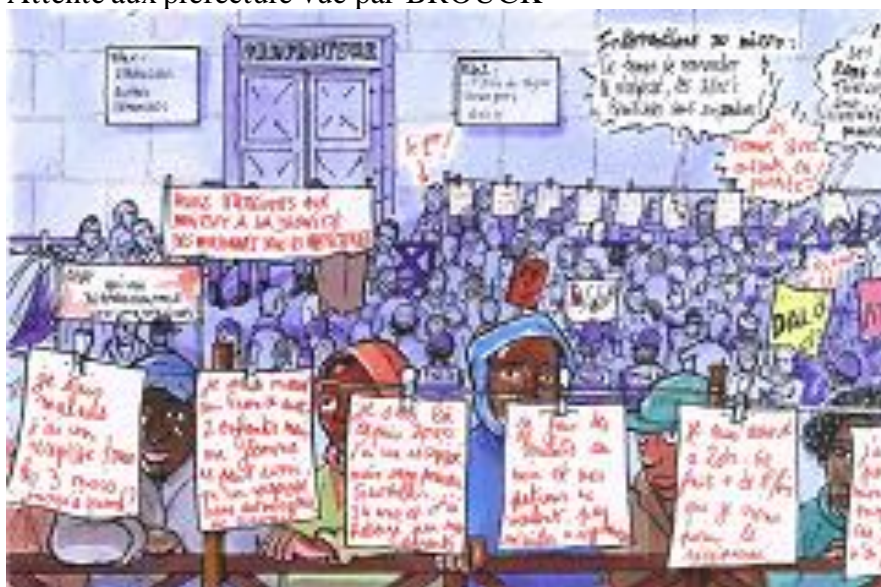
Elle est versée depuis 2015 par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii). Elle permet à toute personne d'origine étrangère en fin de droits de pouvoir retourner dans son pays d'origine avec un petit pécule. L'Ofii prend en charge tous les frais de voyage puis, une allocation est versée pour faire face aux premières dépenses sur place. Cette aide se situe entre 300 euros à 650 euros par personne en fonction des situations. *« C'est un bon investissement, selon le directeur général de l'Ofii. A la fois pour la France au niveau du départ et c'est un bon investissement car cela peut faire du micro-développement dans les pays d'arrivée. Je crois que ça fait partie d'une*

bonne politique que de faire en sorte que les personnes qui n'ont plus le droit au séjour puissent repartir et qu'elles puissent repartir dans des bonnes conditions pour ne pas être tentées justement de revenir ». « C'est une aide à la réinsertion, c'est-à-dire élaborer avec ces personnes un projet d'insertion économique dans leur pays, pour qu'ils vivent correctement là où ils sont, pour éviter justement la tentation du retour ». Le billet d'avion, sur des vols sécurisés, est payé et s'accompagne d'une aide financière : 300 à 1 850 euros par personne, en fonction des pays et des dossiers. Il existe également une aide supplémentaire pour ceux qui ont un vrai projet de réinsertion dans leur pays, qui peut aller jusqu'à 10 000 euros.

<https://diasporaenligne.net/immigration-france-pres-de-5-000-etrangers-sont-rentres-dans-leur-pays-dorigine-en-2022-via-laide-volontaire-au-retour/>

ILE DE FRANCE : « BOUGE TA PREFECTURE »

Attente aux préfecture vue par BROUCK



L'urgence en matière d'immigration ? Ce n'est pas une nouvelle loi qui assimile étrangers et délinquants. C'est le **respect des droits** et de la **dignité** des personnes vivant et travaillant en France. L'urgence, c'est : • un **vrai accueil** et des rendez-vous, • des **réponses** dans des délais raisonnables, • le **renouvellement sans délai des titres de séjour** pour éviter les ruptures de droits, • l'élargissement des voies de

régularisation pour ceux qui *étudient, vivent et travaillent* en France. Ces mesures sont possibles dès maintenant, sans nouvelle loi ni titre de séjour au rabais, avec la volonté politique de refuser les contre-vérités et les logiques xénophobes. La situation dans toutes les préfectures d'Ile-de-France s'est dégradée, faute de moyens mais aussi à cause de la dématérialisation des procédures : elles sont devenues des « fabriques de sans-papiers »

Le collectif « *bouge ta préfecture* » vous invite au **RASSEMBLEMENTS DEVANT CHACUNE DES PREFECTURES D'ILE DE FRANCE mercredi 1er février 2023 à 15 h** et demandes d'audience de nos délégations.

LES JEUX OLYMPIQUES 2024

Le 26 septembre 2022, lorsque des inspecteurs du travail font irruption dans le **centre aquatique de Marville** (Seine-Saint-Denis), qui servira de base d'entraînement olympique, le patron dit à un ouvrier : 'Tu reviens plus !'.

La présence de cette **main d'œuvre illégale** est devenue un enjeu de crispation politique et d'exemplarité sociale. L'inspection du travail a créé une unité spécialisée qui a contrôlé près d'un site par jour depuis deux ans. En juin 2022, neuf travailleurs irréguliers sont identifiés sur un chantier dont le maître d'ouvrage n'est autre que la Solideo (Société de livraison des ouvrages olympiques), l'établissement public chargé de la construction des sites. Le parquet de Bobigny ouvre une enquête préliminaire notamment pour "*travail dissimulé*" et "*emploi d'étranger sans titre en bande organisée*".

"On a écrit au procureur de Bobigny pour dire qu'on souhaite se joindre aux procédures contre les employeurs indécents", a déclaré mardi 17 janvier 2023, le directeur général de la Solideo, rappelant la "volonté d'exemplarité des chantiers olympiques". "on a immédiatement pris les dispositions qui s'imposaient", en résiliant le contrat du sous-traitant incriminé mais aussi du géant du bâtiment qui y avait recours. "Cette toile du travail illégal est tissée par une "nébuleuse d'entreprises turques" sous-traitantes, observe un membre de la CGT Seine-Saint-Denis. Un "système qui marche à plein tube", avec des sociétés qui se placent en liquidation dès qu'elles sont inquiétées.

Selon l'ancien secrétaire général de la CGT, qui co-préside le Comité de suivi de la charte sociale de Paris 2024, « on peut supposer qu'il y a d'autres " sans-papiers sur les chantiers et l'"évidence" voudrait qu'on les régularise. Une trentaine de travailleurs des JO ont été accompagnés dans des procédures de régularisations, certaines déjà obtenues. "Ils occupent les postes les postes les plus accidentogènes et ils sont surexploités". "Sur les chantiers, la seule variable d'ajustement, c'est le prix du travailleur. Et quand il faut mettre les bouchées doubles pour livrer, ces entreprises ne sont pas regardantes sur les conditions de travail." La CGT s'appête à déposer des dossiers de régularisation.

Malien de 41 ans, dont cinq en France, depuis trois mois, il a travaillé de 9 h à 17 h, parfois jusqu'à 19 h ou 20 h. La journée est payée 80 euros, 40 euros si une urgence oblige à partir plus tôt. Évidemment, "les heures supplémentaires n'étaient jamais payées". "J'ai accepté parce que je connais ma situation. Si t'as pas de papiers, tu fais tout ce qui est difficile, toute la merde, t'as pas le choix", expose-t-il, en faisant bouillir de l'eau sur un réchaud à même le sol, dans la minuscule chambre qu'il partage avec quatre compatriotes. Il travaille en empruntant les papiers d'un proche. Sur les chantiers, "Tout le monde sait, personne n'en parle". "Tous ces beaux stades sont construits par des gens pauvres (...) qui sont exploités", indique un homme qui vit dans la "peur" depuis qu'il a été **sorti manu militari de son chantier**, en décembre, après s'être **exprimé publiquement sur ses conditions de travail**.

LES STATISTIQUES POUR PREPARER

LE FUTUR PROJET DE LOI

En 2022, « près de 131 000 demandes de protection internationale ont été introduites à l'Ofpra », l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, a indiqué mardi 17 janvier 2023 cet organisme chargé d'attribuer le statut de réfugié. Ces statistiques doivent être complétées la semaine prochaine par le ministère de l'intérieur qui recense également les dossiers déposés directement dans les « guichets uniques » en préfecture. Les demandeurs d'asile en France restent, pour la cinquième année consécutive, originaires en premier lieu d'Afghanistan, dont 17 000 ressortissants ont déposé une première demande (+ 37 % par rapport à 2022). Viennent ensuite le Bangladesh, avec 8 600 dossiers, la Turquie (8 500), la Géorgie (8 100) et la République démocratique du Congo (5 900). Sur l'ensemble, le « taux de protection » de l'Ofpra s'établit à 29 % sur 134 500 décisions. Le délai moyen de traitement d'un dossier de demande d'asile, « qui avait dépassé les 8,5 mois en 2020 et 2021 » est tombé à « 5,2 mois sur l'ensemble de l'année 2022 », ce qui est dû à un « important renforcement de ses moyens » et de ses effectifs depuis deux ans.

Ces données ne prennent pas en compte l'afflux massif de déplacés ukrainiens depuis mars 2022, qui sont autour de 100 000 à avoir été accueillis en France et dont une partie est déjà retournée dans le pays en guerre.

<https://www.la-croix.com/France/demandes-dasile-bondi-France-2022-2023-01-18-1201251243>

Les demandes d'asile en France ont approché leur **record en 2022**, année marquée par une **hausse des régularisations et des expulsions**, selon des données provisoires, publiées jeudi 26 janvier 2023, par le ministère de l'Intérieur, à l'approche de la présentation en conseil des ministres du projet de loi immigration. Plus de **137 000 premières demandes d'asile** ont été enregistrées dans

les guichets uniques dédiés (Guda) en 2022, un nombre **en hausse de 31,3 %** par rapport à 2021 et proche du niveau de 2019 (138 420). Tous cas de figure compris (réexamens, mineurs, procédures Dublin...), elles dépassent même le record d'avant-pandémie, avec **156 103 demandes** en 2022 (151 283 en 2019). Les principaux pays d'origine des primodemandeurs d'asile sont l'Afghanistan, aux mains des Taliban depuis août 2021 (22 570 demandes en 2022), le Bangladesh, la Turquie, la Géorgie et la République démocratique du Congo. Fin 2022, **65 833 Ukrainiens** bénéficiaient de la **protection temporaire** en France, un chiffre qui ne prend pas en compte les mineurs. Les structures **d'hébergement d'urgence, saturées**, n'ont pas explosé car les déplacés ukrainiens "ne sont pas placés dans le dispositif national d'accueil". Le ministère de l'Intérieur a recensé **15 396 expulsions d'étrangers** en 2022, soit 15 % de plus qu'en 2021, mais un tiers de moins qu'en 2019, année lors de laquelle 23 746 éloignements avaient été enregistrés. "Conformément à mes instructions, la priorité a été donnée aux étrangers délinquants : **3 615 étrangers délinquants ont été expulsés** en 2022, contre 1 834 en 2021, soit deux fois plus". Les **régularisations ont augmenté de 8 %**, avec 34 029 "admissions exceptionnelles au séjour" en 2022. Cette hausse est "*tirée par les motifs économiques salariés*", soit les régularisations de travailleurs salariés en situation irrégulière, qui ont augmenté de 29,1 %, a précisé le ministère de l'Intérieur. Ces chiffres devraient servir de base aux discussions parlementaires entre majorité et oppositions, notamment LR, autour du projet de loi immigration qui doit être **présenté en conseil des ministres le 1^{er} février 2023**, selon le ministère de l'Intérieur. Le texte, qui arrivera en première lecture probablement en mars au Sénat, vise surtout à faciliter les expulsions d'étrangers qui présentent une menace pour l'ordre public, notamment par une réforme "structurelle" de l'asile et du contentieux des étrangers. Il prévoit également de favoriser l'intégration par la langue et par le travail, à travers notamment la création d'un titre de séjour "*métiers en tension*". Alors que l'exécutif aura besoin des voix de députés d'opposition pour faire passer ce projet de loi, le nouveau patron du parti Les Républicains, a déjà affirmé qu'il voterait "*contre ce texte*" qu'il qualifie de "*leurre*" et de "*fruit d'un mauvais compromis*".

<https://www.france24.com/fr/france/20230126-les-demandes-d-asile-en-france-proches-de-leur-record-en-2022>

PROJET DE LOI RELATIF A L'ASILE ET A L'IMMIGRATION

Avec une volonté affichée de réduire les flux entrants qui sont pourtant limités dans l'Hexagone. La réalité, c'est que la France a besoin de la main-d'œuvre immigrée et qu'elle est complémentaire avec celle des travailleurs natifs. Le gouvernement s'apprête à déposer la 21^e lois depuis la loi Pasqua de 1986, sans chercher à s'attaquer aux nombreux préjugés qui brouillent le débat - en particulier la croyance selon laquelle la France serait un pays permissif en matière d'immigration, attirant en masse des étrangers désireux de profiter de notre protection sociale. Or, c'est tout le contraire ! En matière d'acceptation de demande d'asile par des réfugiés, la France se situe au 17^e rang européen. En ce qui concerne le regroupement familial d'enfants et de conjoints d'un ressortissant étranger installé en France, les flux ne représenteraient qu'environ 35.000 personnes par an - un taux dérisoire de 0,05 % de la population. L'essentiel des flux migratoires (mesurés par la délivrance de titres de séjour) correspond aux étudiants et, dans une moindre mesure, au regroupement familial d'enfants et de conjoints de français - l'immigration économique étant réduite à la portion congrue. Et ces flux restent modérés dans notre pays, deux fois moins que la moyenne de l'UE ou de l'OCDE. Enfin, les migrants ne viennent pas pour notre Etat providence : à cet égard, la France n'est pas attractive, ceux-ci préférant souvent aller voir ailleurs dans des pays offrant une moindre protection sociale. In fine, l'impact sur l'équilibre des comptes sociaux serait faible car ces migrants travaillent - donc cotisent - pour une large partie d'entre eux et, plus jeunes, pèsent moins sur les branches vieillesse et maladie.

<https://www.lesechos.fr/idees-debats/editos-analyses/immigration-ces-faux-debats-qui-masquent-la-realite-1898601>

Prochaines étapes

- [Un avant-projet de loi](#) a été transmis au [Conseil d'État, pour avis](#) le 20 décembre 2022. Le Conseil d'Etat dispose en général de quatre semaines pour rendre son avis. Selon une pratique suivie constamment depuis 2015, cet avis - qui ne lie pas le gouvernement - est rendu public et transmis au Parlement en même temps que le projet délibéré en conseil des ministres.
- 1er février 2023 : présentation du projet de loi en Conseil des ministres
- Février-mars 2023 : examen du projet de loi par le Sénat (première lecture)
- Avril-mai 2023 : examen du projet de loi par l'Assemblée Nationale (première lecture)

Accueil et accompagnement des exilés

Quelques avis lors d'un Colloque au Sénat « **Les territoires face aux enjeux de l'accueil et de l'accompagnement des personnes exilées** » tenu le 13 janvier 2023 par l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants.

Elsa Faucillon, députée des Hauts-de-Seine, s'exprimait sur le projet de loi Asile et Immigration, « *nous sommes ici pour poser les termes d'accueil et d'accompagnement, à rebours de la logique actuelle de rejet et de suspension* ».

Floriane Varieras, Adjointe à la Maire de Strasbourg, est revenu sur le fait que « *l'expérience ukrainienne montre qu'un accueil digne est possible* ».

Guy Benarroche, Sénateur des Bouches du Rhône, a affirmé sur la situation du projet de loi Asile et Immigration : « *Un empilement de lois, issues du ministère de l'intérieur ne peut pas répondre à la situation des exilés. Envisager la question sous un prisme sécuritaire est inefficace et inhumain, nous avons besoin d'un ministère dédié à l'accueil/l'intégration* ».

Audrey Garino, Adjointe au Maire de Marseille, témoignait de la situation dans sa collectivité : « *Nous portons des politiques volontaristes pour les personnes exilées et en situation de sans-abris. Des leviers peuvent être mobilisés par les Villes* ».

Raymonde Poncet-Monge, Sénatrice du Rhône, s'est exprimée sur la remise en cause des conditions d'accueil en France et de l'impact de celle-ci sur la santé des personnes exilées, aggravée par la dégradation de leur accès aux soins : « *Les conditions d'accueil en France dégradent considérablement la santé de celles et ceux qui arrivent. Il faut faire valoir le droit au séjour des personnes malades* ».

Fanélie Carrey-Conte, Directrice Générale de La Cimade, rappelle l'enjeu essentiel de garantir sur les territoires l'accueil inconditionnel des personnes exilées.

Thomas Dossus, Sénateur du Rhône rappelle que d'autres politiques migratoires sont possibles et indispensables.

Éric Piolle, Maire de Grenoble, a appelé à une Convention citoyenne sur l'immigration « *Nous sommes l'ordre, les politiques migratoires du gouvernement sont le désordre* ».

<https://www.anvita.fr/fr/actualites/notre-plaidoyer/view/colloque-au-senat-les-territoires-face-aux-enjeux-de-laccueil-et-de-laccompagnement-des-personnes-exilees>

ARDENNES

Entre l'été 2022 et janvier 2023, la préfecture des Ardennes, dans l'est de la France, a prononcé au moins **25 Obligations de quitter le territoire français** (OQTF) à l'encontre de jeunes migrants du département, dénonce un collectif local. Quatre d'entre eux sont des figurants du film « Tirailleurs », qui dépeint notamment l'ingratitude des autorités françaises face aux soldats africains enrôlés dans la Première Guerre mondiale. "Tragique ironie de l'histoire, et de l'Histoire", s'insurgeait le Réseau Education sans Frontières (RESF) dans un communiqué publié le 4 janvier, jour de la sortie

du long-métrage. La plupart des OQTF contestent l'authenticité des actes de naissance. **Des décisions "incompréhensibles"** qui *"tombent pile au moment où les jeunes commencent à prendre leur indépendance"*, regrette la militante. *"Tout cela balaie d'un revers de main tout le travail qu'ils ont fourni jusqu'ici."* Des décisions qui stoppent net le quotidien de ces exilés arrivés mineurs en France, et qui ont construit leur vie dans la région. Un sénégalais est arrivée en France à l'âge de 15 ans après être passé par la Mauritanie et le Maroc. Il a été reconnu mineur, et pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, il a appris le français ainsi qu'à écrire et à lire. Il s'est ensuite inscrit en CAP au lycée professionnel de Sedan, et a obtenu le CAP en deux ans comme tout le monde. Il a cherché du travail, et a rapidement été embauché, à la résidence pour personnes âgées. Embauché en CDD, son employeur, *"au vu des qualités"* du jeune homme, a voulu transformer son contrat en CDI. *"Courtois, respectueux, d'une ponctualité irréprochable"*, il *"fait preuve de motivation et de beaucoup de sérieux pour assumer sa tâche"*, assure son patron dans un courrier adressé au préfet des Ardennes. *"Aujourd'hui je parle français, je sais écrire, j'ai un toit, j'ai un boulot [...] Bref, j'ai une vie"*, écrit-il dans une lettre adressée au préfet pour lui demander de revenir sur sa décision. Il fait du foot au club de Villers-Semeuse, près de Charleville-Mézières où il habite. Il voit aussi, régulièrement, sa petite amie et sort avec ses amis. *"Aujourd'hui, ce sont eux ma véritable famille. Au Sénégal, je n'ai personne"*, dit-il. Il a engagé un recours auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. À ce jour, la justice n'a donné qu'une réponse, favorable, en enjoignant la préfecture à lever son OQTF à l'un des requérants.

BAYONNE

Deux Indiens de 31 et 24 ans ont été condamnés jeudi 26 janvier 2023 à Bayonne à dix mois **de prison** pour avoir transporté plus **de 320 personnes en situation irrégulière du Portugal jusqu'en Belgique**, entre septembre et décembre 2022. Pour le parquet, qui avait requis un an d'emprisonnement pour ces hommes, *"ce ne sont pas eux qui ont organisé cette filière, mais ils ont tiré profit de la précarité d'autres compatriotes, ils ont prêté assistance à ce trafic d'êtres humains"*. La justice estime désormais à 47 le nombre de trajets réalisés, en passant par des cols montagneux moins contrôlés entre l'Espagne et la France, cette frontière étant particulièrement surveillée par les policiers français et espagnols. À raison de 300 euros le voyage pour chaque passager, le gain évalué s'élève à près de 100 000 euros.

BEAUVAIS

Mardi 17 janvier 2023, le parquet de Beauvais a prononcé des peines de six mois à quatre ans de prison ferme, à l'encontre de 14 Sri Lankais jugés depuis le 9 janvier 2023 pour leur implication dans un trafic de migrants irréguliers. L'interdiction définitive du territoire français a également été prononcée contre l'un des prévenus, basé au Royaume-Uni. Parmi les 14 prévenus, âgés de 32 à 58 ans, six sont en détention provisoire et sept sous contrôle judiciaire. D'après le tribunal, ces personnes ont aidé des migrants sri-lankais et bangladais à traverser clandestinement, notamment au départ d'Ukraine, plusieurs pays d'Europe jusqu'à la France ou au Royaume-Uni, grâce à leurs contacts dans plusieurs pays de l'est de l'Europe. Ces faits ont été commis entre novembre 2019 et avril 2021. La filière est en réalité **dirigée depuis Sérifontaine, dans l'Oise, par le gérant d'une petite épicerie**. C'est lui qui fixait les conditions de passage, les itinéraires, le nombre de migrants à acheminer, l'organisation de la corruption de certains fonctionnaires de pays de l'Est ainsi que la négociation des tarifs. Il a été condamné à quatre ans de prison, dont un an avec sursis, avec maintien en détention. Trois de ses **complices**, qui vivent tous en région parisienne, sont eux-mêmes d'anciens migrants, qui ont mis à profit leurs connaissances des pays frontaliers de la France pour devenir **passeurs** à leur tour. Ils ont été condamnés à des peines allant de douze mois de prison, dont six avec sursis, à trois ans de prison avec maintien en détention et à des amendes de 1 000 et 4 000 euros. Les autres prévenus ayant une place plus secondaire dans ce trafic, ont écopés de peines allant de six à 30 mois de prison, la plupart ayant déjà effectué leur peine en détention provisoire. Le prévenu basé au Royaume-Uni a lui été condamné à cinq ans de prison et à une interdiction définitive du territoire français.

BOULOGNE-SUR-MER

Quatre personnes, originaires de la région parisienne, ont été condamnées par le tribunal de Boulogne-sur-Mer, à des peines de prison avec sursis. Sept jeunes hommes, âgés de 23 à 28 ans, ont comparu devant la cour dans cette affaire. Certains avaient été recrutés comme chauffeurs par le réseau de passeurs via Snapchat, où une annonce avait été publiée. L'un des prévenus s'était engagé pour réparer une dette, il a finalement renoncé à acheminer une migrante vietnamienne qu'il devait faire passer au Royaume-Uni au mois d'avril 2022. D'autres ont conduit ou accompagné des migrants pour 500 euros. Trois prévenus ont écopé de huit mois de prison avec sursis. Le quatrième a été condamné à une peine de douze mois intégralement assortie d'un sursis probatoire et de l'interdiction de se rendre à Calais et Dunkerque.

CALLAC

Le projet Horizon ne verra finalement pas le jour à Callac (Côtes-d'Armor). Le maire de la commune a annoncé l'abandon du projet d'accueil de réfugiés ce mercredi 11 janvier 2023 après des mois de harcèlements et de menaces. *"Personnellement, j'étais pour le projet mais ce n'était plus tenable, le conseil municipal allait tomber. J'ai pris la décision de les entendre, de les écouter"*. Le Fonds de dotation Merci, qui portait le projet, se dit sidéré. Il dénonce une décision qui intervient *"sous la pression d'une violente campagne d'intimidation de l'extrême droite identitaire, implantée localement, et qui a bénéficié de relais nationaux."* Le parti Reconquête avait en effet apporter son soutien aux opposants et organiser la contestation. Ce projet a été instrumentalisé par certains partis. *"Certains parlaient de personnes en situation irrégulière, ce qui n'était pas du tout le cas."* Le Fonds de dotation Merci affirme avoir lui-même été la cible d'intimidations et **a décidé d'engager des poursuites judiciaires contre les auteurs de ces attaques et menaces**, pour *"cyberharcèlement"* et *"provocation à la haine"*. Le fonds de dotation affirme que **plusieurs communes se sont déjà portées volontaires pour accueillir le projet.** *"Les menaces et les intimidations de l'extrême-droite n'arrêteront pas le FDM dans sa détermination à favoriser une société française accueillante et solidaire. « C'est aussi un appel à la résistance, il est impensable qu'une démocratie ploie face à des expressions minoritaires, des expressions de haines"*.

Le Président de la région Bretagne a suivi de près le dossier Callac. *"Je le vis forcément mal"*. Le projet horizon devait permettre d'accueillir des personnes reconnues comme réfugiées par l'Etat et bénéficiant d'une autorisation de séjour de longue durée sur le territoire français de venir s'installer dans la petite ville des Côtes d'Armor. La commune de 2 200 habitants, située entre Guingamp et Carhaix, espérait bénéficier de ces nouveaux arrivants pour redynamiser son bourg. Plusieurs dizaines d'emplois à pourvoir avaient été recensés. Mais les manifestations hostiles (dont « reconquête ») au projet ont donc eu raison d'Horizon. Des élus de la commune ont été soumis à de multiples pressions, notamment des menaces de mort et de viol. *Nous avons des extrémistes, des nationalistes qui profitent de l'occasion pour injecter le venin de la peur de l'autre"*, regrette Loïg Chesnais-Girard. *"Des hommes et des femmes qui rejettent les valeurs d'accueil, les valeurs du vivre ensemble."* *"Nous voyons bien que nous avons de mouvements de population qui existent et je ne nie pas le problème, comme je ne nie pas les angoisses que certains peuvent vivre dans certaines communes ou dans certains quartiers, mais la responsabilité d'un élu, la responsabilité de celles et ceux qui veulent réfléchir à l'avenir c'est d'assumer d'accueillir une partie des populations dans une commune comme Callac ou ailleurs. Il n'y a pas qu'un problème à Paris ou à Rennes."* **"Ce n'est pas en nous recroquevillant, en nous refermant sur nous même que nous réussirons à trouver des solutions**, affirme le président de la région. *C'est complexe, mais il faut soutenir les élus locaux et les maires qui ont du courage."*

CORLAY PRES DE LOUDEAC (COTES-D'ARMOR)

Un centre d'hébergement pour réfugiés a été aménagé dans un ancien gîte de Corlay. Le projet est porté par l'association d'insertion sociale Viltais (<https://www.viltais.fr/lassociation/>), qui s'est portée acquéreur d'un ancien gîte de 600 m² situé au lieu-dit de Kérimard, cédée par un particulier pour la somme de 780 000 €. Cinq familles de réfugiés ayant quitté la Syrie, le Congo et le Centre-

Afrique s'y installeront dans les quinze prochains jours. La première famille, un couple et trois enfants, y sera accueillie dès le lundi 23 janvier 2023. Ces familles seront accompagnées au quotidien par deux membres de l'association. Des vélos électriques et des moyens de locomotion seront mis à leur disposition. « **Elles auront les mêmes droits et devoirs que tout citoyen français**, à l'exception du droit de vote », indique le maire, futur voisin de ces familles. « C'est l'occasion de **mettre en avant** l'une des devises de la République qu'est **la Fraternité**, en accueillant notamment des familles dans le malheur. » « **Cela n'apporte que du positif.** »

DUNKERQUE

Le 20 janvier 2023, **quatre prévenus iraniens**, âgés de 33 à 42 ans, seront **jugés** au tribunal correctionnel de Dunkerque, pour "*homicide involontaire*", "*aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier en bande organisée*" et "*mise en danger de la vie d'autrui*". Ils encourent jusqu'à dix ans de prison. Le procès devra déterminer leurs responsabilités dans le **nauffrage d'un bateau** à Loon-Plage, survenu il y a deux ans, en octobre 2020. Le 27 octobre 2020. Aux alentours de 9 heures, 22 migrants montent à bord d'un bateau pour tenter de rejoindre les côtes anglaises. L'embarcation aurait navigué une quarantaine de minutes avant de se retourner en raison du mauvais temps. 7 migrants perdent la vie dans l'incident. Deux hommes, n'ont jamais été retrouvés. Le procureur de la République de Dunkerque, indiquait, en 2020, que "*Tous n'auraient pas eu de gilet de sauvetage*". Trois jours après le drame, un Iranien de 37 ans avait été mis en examen. D'après les témoignages de l'époque, il était désigné comme le conducteur du bateau. Les passagers avaient payé environ 2.500 euros chacun la traversée. Lors du procès, la procureure, a pointé "*l'absence totale d'humanité de ce réseau*", qui a placé la vie des personnes dans les mains d'un pilote inexpérimenté, par gros temps, les a menacés pour qu'elles montent à bord, puis a continué d'organiser des traversées après le drame. Celui désigné comme le chef de l'opération le jour du drame par des rescapés du naufrage a écopé de **neuf ans de prison**. Un autre a été condamné à **sept ans** de prison, après avoir reconnu qu'il avait participé à l'organisation de traversées illégales, en échange d'une promesse de passeurs à le faire traverser gratuitement. Un troisième, condamné à **cinq ans**, a nié toute implication, malgré la présence avérée de sa voiture et de son téléphone sur la plage du drame. Les trois hommes présents au procès ont également été définitivement interdits de revenir sur le territoire français et contraints de s'acquitter **d'amendes de 20 000 à 70 000 euros**. Un quatrième homme, pilote du bateau qui a subi le naufrage, était absent du procès, laissé libre sous contrôle judiciaire. Il a été condamné à **deux ans de prison**, soupçonné d'avoir négocié un passage gratuit ou à prix réduit en échange de ses services. Pour les associations présentes au tribunal de Dunkerque, les responsables ne sont pas uniquement ceux assis dans le box des prévenus. "*J'en veux à l'État français, à l'État britannique, à tous ceux qui prennent des décisions qui mettent encore plus en danger ces personnes et les poussent à prendre plus de risques*", a un membre de l'association Utopia 56.

GUYANE

On note un accroissement du nombre de réfugiés en Guyane. Ce sont des Haïtiens (34 %), syriens et palestiniens (30 %), dominicains (12 %) cubains 5(%), afghans, mais aussi d'Afrique de l'ouest (Burkina Faso, du Mali). En attendant la survie vient des petits boulots sur le marché et dans les circuits informels. Ils passent par le Brésil et rentrent en France par la frontière commune. Ils vivent dans des quartiers de la périphérie de Cayenne, souvent dans un habitat insalubre, sans eau, sans électricité avec l'espoir d'obtenir un jour un titre de séjour pour mener enfin une vie normale. En effet, il n'y a pas de centre d'accueil en Guyane. Le préfet dit « *ne pas avoir l'autorisation de construire un CADA* ». Le président de l'association des maires de Guyane défend l'intégration des migrants sur sa commune. Actuellement **une demande d'asile sur deux aboutit** favorablement en Guyane pour la grande majorité en faveur des migrants du Moyen Orient.

MENTON

Pendant plusieurs jours **18 migrants**, âgés de 16 à 25 ans, ont été **enfermés dans un local de la police aux frontières** de Menton, dans le sud de la France. Samedi 21 janvier 2023, ils ont reçu la visite d'une équipe du Samu et des pompiers. Ils y avaient été conduits là après avoir été interpellés

en tentant de franchir la frontière. Ce local sert d'ordinaire à "mettre à l'abri" les exilés entrés de manière irrégulière sur le territoire, le temps que les autorités françaises finalisent les démarches en vue de leur renvoi en Italie. Ce processus, "qui peut parfois prendre de 4 à 13 heures, a été validé par le Conseil d'Etat et permet une reconduite à la frontière des étrangers [...] sans passer par le biais d'une procédure administrative et/ou judiciaire plus complexe", explique le bâtonnier de Nice. En enfermant des migrants plusieurs jours dans ce local, qui n'est "**ni un lieu prévu pour des garde-à-vue, ni une structure d'enfermement réservée aux étrangers et donc qui ne dispose pas des obligations légales qui incombent à ce type d'endroits**", les autorités commettent "**une atteinte manifeste aux droits de l'Homme**". "Il y a une complète opacité sur cette affaire : on ne sait pas où ils ont été emmenés, ou combien de temps encore ils ont passé dans ce local".

Selon les autorités, il y a saturation totale du réseau d'accueil des migrants dans le département, notamment celui dédié à la prise en charge des mineurs non accompagnés. D'après la préfecture des Alpes-Maritimes, "quelque 690 mineurs non accompagnés (MNA) sont actuellement pris en charge par le Conseil départemental. "Un niveau jamais atteint. " Sur ces 690 jeunes, seuls 286 sont hébergés dans des infrastructures dédiées du département. Les autres sont temporairement placés dans des hôtels. "En huit ans, l'explosion des flux migratoires a amené le département à une prise en charge des MNA multipliée par 28". Le président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes en a appelé au gouvernement. "Il faut nous aider". " Il faut que l'on puisse aller plus vite et que la solidarité entre départements soit plus grande." Mais, "Nous dénonçons le manque d'anticipation du département face à cette crise humanitaire", fustige le président de l'association "Tous citoyens"., qui suggère la construction "de deux nouveaux foyers d'accueil, un pour la mise à l'abri, l'autre pour l'hébergement prolongé" au lieu de "vouloir régler la situation avec des bouts de ficelle". "C'est toute la politique d'accueil qui est à revoir. Cette mauvaise gestion et ses conséquences **avalisent le fantasme d'une vague de migrants, d'une submersion d'exilés.**"

Le préfet des Alpes-Maritimes déplore des "flux importants" et "des arrivées massives en Italie" En 2022, "près de 40 000 interpellations d'étrangers en situation irrégulière" ont ainsi été menées à la frontière avec la France, et "on a en remis 33 000 aux Italiens". "Ces données sont là pour rassurer la droite et l'extrême-droite locales, qui dénoncent constamment un prétendu laxisme des autorités face à l'immigration irrégulière, et une frontière passoire." D'après le président de Tous Citoyens, c'est même tout le contraire qui s'opère à cet endroit. Depuis 2015, la frontière entre l'Italie et la France est fermée : pour cause d'état d'urgence puis pour raisons sanitaires. En novembre 2022, les contrôles ont été encore intensifiés après le débarquement de l'Océan Viking : quelque 500 agents supplémentaires ont été envoyés sur plus d'une dizaine de points de passages terrestres avec l'Italie pour empêcher les migrants de traverser la frontière vers la France : autoroutes, gares et tronçons de montagne. Il y a donc "une entrave permanente au droit d'asile". "Les exilés sont interpellés et ramenés manu militari côté italien. Ils ne peuvent donc pas matériellement faire une demande d'asile. Ce qui, au regard de la convention de Genève, est totalement illégal." Les migrants "sont donc ballotés entre l'Italie et la France", et tentent "quatre à cinq fois en moyenne de traverser la frontière" avant d'atteindre définitivement la Côte d'Azur. Une fois à Nice, il leur faut ensuite prendre une navette, et effectuer un trajet de 45 minutes pour arriver au Spada de la ville géré par Forum Réfugiés. C'est là, dans "cet endroit où il n'y a rien autour", et après un long périple, que les exilés peuvent déposer leur demande d'asile. "Ce n'est, plus ni moins, **qu'une politique d'usure** : à la frontière comme après, on cherche à décourager les migrants". "Les jeunes nous disent que **des policiers écrivent de fausses dates de naissance** pour qu'ils ne soient pas pris en charge ensuite. Certains déchirent même les papiers d'identité des exilés." Ce déploiement policier "permet de **faire du chiffre**".

NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Sur le littoral, à Dunkerque, le gymnase du Fort Louis a été ouvert pour 3 nuits dès lundi soir 16 janvier 2023. Destiné à accueillir des familles, il propose une centaine de places. Concernant le littoral du Pas-de-Calais, la Préfecture précise qu'un **dispositif spécifique de mise à l'abri** sera déployé dès le 17 janvier 2023 à destination de **la population migrante présente à Calais**. Les fortes

pluies ont cessé, laissant place à des températures négatives. L'accueil des personnes sans domicile s'organise comme nous l'explique le président de « Salam » : " *La Préfecture a ouvert un lieu d'accueil, rue des Huttes, pour ce mardi soir 17 janvier et demain. 2 nuits seulement et après une série de démantèlements dans le cadre de leur politique de lutte contre les points de fixation dans le Calaisis.*" Cette situation est "ubuesque." Selon les associations sur place, près de **1.500 migrants seraient présents sur le littoral**, " même si ces derniers jours la tempête et les fortes pluies les ont rendus moins visibles".

RENNES

Le collectif de soutien aux personnes sans-papiers organise un rassemblement mercredi 18 janvier 2023 devant la cité judiciaire de Rennes. Ils **dénoncent des contrôles d'identité aux abords de plusieurs associations caritatives où se rendent ces bénéficiaires**. Ce sont des méthodes déloyales. Ici, les sans-papiers viennent chercher à manger et des vêtements. Ils viennent chercher de l'aide. Et quand il y a des contrôles, c'est toujours sur des personnes originaires d'Afrique ou d'Europe de l'Est, donc c'est ciblé. " *Le procureur de la République organise des contrôles d'identité aux abords des associations caritatives (Restos du Cœur, Croix Rouge...) avec des policiers en civil, et des contrôles au faciès. Les personnes interpellées, enfants compris, sont emmenées au centre de rétention administrative (CRA) et privées de liberté. Certaines pour plusieurs heures, d'autres risquant l'expulsion. Doit-on choisir entre se nourrir ou le risque de se faire enfermer ?*" Pour le secrétaire Régional UNITÉ SGP Police Bretagne, les contrôles sont opérés sur tout le territoire rennais sur réquisition du Procureur qui fixe les lieux à cibler. Souvent les sorties de bus et de métro, où il y a un fort passage de personnes sans-papiers. « *La police agit pour faire respecter la loi face à des personnes qui sont sur le territoire sans documents officiels. Arrêtons d'agiter le chiffon rouge qui laisse penser que la police fait des chasses aux sorcières. Si les personnes sont en règle, on les relâche.* » Quant au contrôle au faciès, le policier rejette encore l'accusation, précisant qu'il existe des filières d'immigration d'Afrique et d'Europe de l'Est qui naturellement, poussent à vérifier la régularité sur le territoire de certaines personnes de couleurs et d'étrangers.

LA REUNION

Samedi 14 janvier 2023, vers 4h40 au matin, **un bateau de pêche** de 16 mètres de long en provenance du **Sri Lanka a atteint La Réunion**. Repéré au large depuis plusieurs jours déjà, l'embarcation a finalement été escortée vers le port de la pointe des Galets, à l'ouest de l'île, par la gendarmerie nautique. Ses 69 passagers ont été transférés, dans deux bus, à Sainte-Marie. Les exilés, dont sept femmes et six enfants, ont été installés dans le gymnase du lycée le Verger. " *Fatigués, visages éprouvés, ces Sri-Lankais sont descendus des bus pieds nus. La plupart n'ont plus de chaussures et très peu de vêtements. Tous ont quitté leur pays avec leur vie rassemblée dans un maigre sac.*" Une permanence de SOS Médecins veille sur leur santé. Les conditions de vie dans le bâtiment y sont " *moins terribles qu'à l'aéroport ou au Select Hôtel*" de Saint-Denis, où sont parfois hébergés les migrants. " *Ce qui est choquant, en revanche, c'est que les exilés ne sont pas identifiés par leurs noms et prénoms mais par un numéro, inscrit sur un bracelet.*" Les exilés s'entretiennent par téléphone avec des agents de l'OFPRA, chargés du bien-fondé la demande d'asile. Leur avis est transmis ensuite au ministère de l'Intérieur, qui établira si la personne peut, ou non, déposer une demande d'asile. Selon le préfet, " *S'ils n'ont pas vocation à rester*", les exilés seront " *renvoyés au Sri Lanka dans une semaine*". " *Notre message est : La Réunion n'est pas une bonne destination pour ces odyssees dangereuses.*" Depuis mars 2018, **276 personnes ont été reconduites** dans leur pays, et seuls **121 ont été autorisées à rester** sur le territoire français – dont 40 ont depuis obtenu l'asile. Parmi les raisons qui poussent ces personnes à parcourir en bateau les 4 000 km qui les séparent de La Réunion, " *les menaces et les persécutions*" qui pèsent sur " *les communautés tamoul*" dans le pays. " *La présence rassurante*" de **cette même communauté à La Réunion** peut alors " *jouer un rôle, dans un territoire connu pour sa diversité.*" La **violente répression** qui s'est abattue sur les participants aux manifestations du printemps 2022 contre le président sri-lankais est également en cause. Cinq migrants, arrivés à La Réunion le 31 juillet 2022, avaient tous participé à la contestation. Lors d'une audience au tribunal administratif début août, l'un d'eux avait affirmé " *avoir été passé à*

*tabac lors d'une manifestation contre la politique du gouvernement". Aux menaces d'ordre politique s'ajoute l'effondrement de l'économie sri-lankaise, qui contraint elle aussi ses citoyens à envisager l'exil. "Depuis des mois, la population souffre de graves pénuries alimentaires et se bat pour avoir accès aux soins de santé, tandis que l'inflation galopante exacerbe les inégalités existantes". D'après le Programme alimentaire mondial, en juillet 2022, l'inflation de la nourriture a bondi de 90,9% au Sri Lanka, et 28% de la population, soit 6,2 millions de personnes, sont dans une "insécurité alimentaire aigüe". **Quitter le territoire sri-lankais étant considéré comme un délit**, les migrants de retour s'exposent à des peines de prison. La peur des représailles des autorités fait aussi partie de leurs craintes. En octobre dernier, le propriétaire d'un bateau de migrants avait affirmé à la justice être "sûr de mourir s'il rentrait au Sri Lanka". "Beaucoup de personnes avec lesquelles nous avons échangé disent avoir très peur de rentrer. Ils ont fui la prison, la torture, voire, pour quelques-uns, la mort. Ce sont les mêmes menaces qui les attendent à leur retour."*

ROUEN

Un restaurateur de 62 ans a été **condamné** lundi 16 janvier 2023 à **un an de prison** par la cour d'appel de Rouen pour **traite d'êtres humains**. Il fait l'objet d'un mandat d'arrêt. Il est accusé d'avoir exploité **et maltraité cinq de ses employés** dans des restaurants et des boulangeries de l'Eure. L'homme a également été condamné à des amendes de 36 000 euros, 6 000 euros pour trois des employés et 9 000 euros pour les deux autres. Lors du premier jugement en juillet 2021, les juges avaient qualifié les employés "**d'esclaves modernes**". Le restaurateur avait alors écopé d'une peine d'un an de prison, mais sans mandat de dépôt. Les employés, tous Marocains sans papier, avaient été recrutés via les réseaux sociaux ou au Maroc, attirés par la promesse d'un bon salaire et d'une régularisation en France. En réalité, ils n'étaient payés que quelques centaines d'euros par mois pour des journées de plus de 10 heures. Ils étaient forcés de loger sur place, à plusieurs dans des dortoirs de quelques mètres carrés ou sur le sol de la cuisine. Leur patron leur interdisait de sortir, y compris hors de leurs horaires de travail, en menaçant de lâcher ses chiens sur eux ou de les dénoncer à la préfecture. L'un des employés, âgés d'une soixantaine d'années, avait donné l'alerte fin 2015. Il avait à l'époque déposé plainte pour violences après avoir été frappé à coup de planches de bois alors qu'il tentait de récupérer ses affaires et son salaire après son licenciement.

<https://diasporaenligne.net/actualites-eure-un-restaurateur-de-62-ans-condamne-en-appel-pour-traite-detres-humains/>

TOULOUSE

De jeunes migrants sont installés dans un bâtiment inoccupé, constitué entre autres d'anciens laboratoires et salles de classes, de l'université Paul Sabatier de Toulouse depuis près d'un mois. Ces **103 jeunes originaires d'Afrique subsaharienne** sont arrivés en France pour la plupart il y a quelques mois. Ils tentent de faire reconnaître leur minorité auprès du juge des enfants, dans l'espoir d'être pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. Le juge des référés du Tribunal administratif a mis fin à la mesure qui avait ordonné leur l'expulsion fin décembre. L'université avait évoqué **des risques pour la sécurité des occupants**, à cause de produits stockés dans les sous-sols, des problèmes d'amiante et des soucis électriques. La fac avait obtenu gain de cause mais la mesure d'expulsion n'avait pas été exécutée. Les occupants du bâtiment ont à leur tour saisi la justice pour stopper la mesure d'expulsion. Ils ont apporté de nouveaux éléments au dossier. Ils ont réussi à prouver qu'il n'y a **pas de risque avéré à cause des substances chimiques** stockés dans les sous-sols. Ils ont aussi démontré que les branchements électriques sont sécurisés et que chaque étage est équipé de détecteurs de fumée fonctionnels. Le juge des référés a estimé que **l'expulsion des occupants n'est pas urgente**. Il avance aussi que l'absence d'équipements d'hygiène retenue dans la première affaire ne tient pas : les requérants ont démontré que les lieux sont équipés de 8 toilettes et de lavabos fonctionnels, d'une douche et d'un accès à d'autres douches à l'extérieur du bâtiment. L'université n'a pas prouvé la réalité de son projet de rénovation du bâtiment à court ou à moyen terme.

TOURS

Depuis le vendredi 6 janvier 2023, neuf mineurs isolés ont été remis à la rue par le

département d'Indre-et-Loire, sans aucune solution pour se mettre à l'abri. Ils ont été accueillis en urgence par des hébergeurs bénévoles solidaires, mais dans quelques jours, faute d'autre solution, ils installeront leurs tentes dans les rues de Tours. Les associations citoyennes comme Utopia 56 ne disposent plus des ressources nécessaires pour accueillir ces jeunes en urgence et à long terme ni pour les accompagner, car actuellement près de 35 jeunes sont accueillis et/ou accompagnés et on est à saturation. En outre, les jeunes remis à la rue par le Département d'Indre-et-Loire se retrouvent sans solution d'hébergement. Ils ne peuvent prétendre à un hébergement d'urgence au 115, car considérés comme mineurs par les services de l'État et ne peuvent être pris en charge par la protection de l'enfance car considérés comme majeurs. Remis à la rue, ces mineurs se retrouvent confrontés à de nombreux problèmes du fait de leur vulnérabilité ; ils sont exposés aux phénomènes de traite des êtres humains, d'emprise par des réseaux de petite délinquance ; les conditions de vie à la rue ont aussi un impact sur leur état de santé général. Malgré de nombreuses relances, le département d'Indre-et-Loire ne répond à aucune demande de rencontre avec les associations de terrain. De même, il n'existe aucun dialogue entre les institutions (département / préfecture / mairie) qui permettrait à ces jeunes de garantir le principe de continuité de l'hébergement défini à l'article L345-2-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ; et ainsi mettre fin au passage systématique par la rue des mineurs sortis des services de l'aide sociale à l'enfance du département.

<https://utopia56.org/category/communiquer/>

MANCHE

Lundi 2 janvier 2023, une embarcation avec une quarantaine de personnes est signalée aux garde-côtes français qui l'accompagne. Plus tard, leur moteur serait tombé en panne après avoir franchi la frontière, et le capitaine des garde-côtes anglais les aurait informés qu'il n'avait pas suffisamment de place pour les embarquer, ajoutant qu'une autre vedette anglaise était en route pour leur porter secours. Le Royaume-Uni a clairement signifié ses réticences à accueillir davantage de réfugiés, mettant sciemment en péril les 38 occupants d'une embarcation qui aurait pu chavirer à chaque instant. L'embarcation est revenue dans les eaux française, et les migrants demandent assistance : ils reçoivent couvertures de survie, nourriture et boissons chaudes, ainsi que l'abri d'une tente gonflable arrimée sur le pont pour se protéger de la pluie et du vent. Ils débarquent dans le port de Calais où les attendent : pompiers et policiers.

http://www.solidaires-douanes.org/IMG/pdf/2023-01-15_dngcd_sur_les_routes_de_l_exil.pdf?4266/04d45bdeacbb8480557ff872cabe8f64ab73bddf

MÉDITERRANÉE

OCEAN VIKING

Mardi 24 janvier 2023, au moins huit personnes sont mortes dans le naufrage d'un bateau survenu au large de la ville de Garabulli, à environ 60 kilomètres à l'est de la capitale Tripoli. L'embarcation, surchargée, transportait en particulier des Africains. Elle a chaviré puis a coulé, a déclaré mercredi 25 janvier, le Croissant rouge libyen. 84 ont survécu et ont été menés dans des centres de détention gérés par les autorités. Mais d'après des témoins du désastre, près de 150 personnes se trouvaient à bord de ce bateau, parti pour l'Italie. Ces témoignages laissent donc craindre un bilan de victimes plus important. Des corps issus de ce naufrage ont déjà été ramenés par les courants sur le rivage à proximité de la ville de Castelverde, à environ 40 kilomètres à l'est de Tripoli. Les cadavres, tous ceux d'hommes, ont été pris en charge par des équipes du Croissant rouge libyen.

Mercredi 25 janvier 2023, l'Ocean Viking, navire-ambulance affrété par SOS Méditerranée, a secouru 95 migrants à bord d'une embarcation "*pneumatique surchargée*" au large de

la Libye. Selon les rescapés, au moins quatre personnes seraient tombées à l'eau avant cette opération de sauvetage, déclenchée après une alerte d'un avion patrouilleur de l'ONG humanitaire allemande Sea-Watch. Les équipes de SOS Méditerranée les ont cherchées des heures, en vain. L'ONG regrette que les "deux patrouilleurs libyens se trouvant dans la zone (soient) partis sans répondre à (leurs) demandes de soutien pour la recherche des personnes disparues".

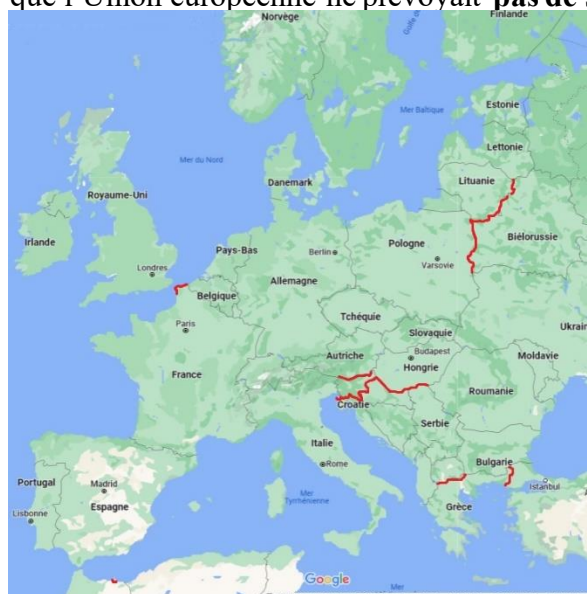
Au cours des trois premières semaines de l'année 2023, au moins 17 migrants ont été signalés comme morts et 18 autres comme disparus, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Plus de 1 000 personnes ont été interceptées en mer et ramenées en Libye.

En 2022, au moins 529 migrants étaient morts et 848 ont été portés disparus. Plus de 24 680 ont par ailleurs été interceptés et ramenés dans ce pays en proie au chaos, où les détentions et abus de migrants sont légion.

UNION EUROPÉENNE

CLOTURES ANTIMIGRANTS

Jeudi 26 janvier 2023, la commissaire européenne aux Affaires intérieures a fait savoir que l'Union européenne ne prévoyait **pas de subventionner des clôtures** pour empêcher les arrivées de migrants.



"Si nous devons dépenser de l'argent pour des murs ou des clôtures, il n'y aurait pas d'argent pour d'autres choses" lors de la réunion des ministres de l'Intérieur à Stockholm. L'union européenne préfère "donner la priorité à certaines choses nécessaires aux frontières extérieures, en particulier liées à la grande réforme en cours sur l'interopérabilité (des systèmes d'information sur la migration et la sécurité) et la numérisation". Pour autant, l'absence de financements de l'UE n'empêche pas les pays membres de construire des murs à leurs frontières. Depuis près de 10 ans, une clôture sépare par exemple la Bulgarie de la Turquie. Le chancelier autrichien soutient la demande du président bulgare pour obtenir "deux milliards d'euros pour étendre cette clôture, afin de fournir une réelle protection pour l'Union européenne".

Ces pays réclament des équipements techniques, des caméras de surveillance, des drones, des hélicoptères, des véhicules et de l'argent pour l'infrastructure elle-même. "L'Autriche est clairement du côté de la Bulgarie quand il s'agit de soutenir ce pays dans cette démarche". Il compte soulever la question au prochain sommet européen des 9-10 février. Le ministre autrichien de l'Intérieur a jugé, aussi, jeudi "nécessaire de rendre la frontière extérieure plus robuste, pour que nous ayons la possibilité de voyager de façon sécurisée au sein de l'espace européen". En octobre 2021, déjà, Autriche, Bulgarie, Chypre, Danemark, Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque et Slovaquie avaient demandé ces constructions, ce qui avait été refusé par la Commission.

BELGIQUE

Les structures d'accueil de la Belgique sont "débordées", a alerté mercredi 18 janvier 2023 la secrétaire d'Etat à la Migration. Le pays européen connaît une hausse record de 40 % du nombre de demandeurs d'asile en 2022. Quelque 36 800 demandes d'asile, surtout d'Afghans, de

Syriens, de Palestiniens et de Burundais, ont été déposés l'année dernier, en plus des 63 000 Ukrainiens bénéficiant d'un statut de protection temporaire. *"Une telle augmentation soudaine de 100 000 personnes qui cherchent une protection dans notre pays pose des problèmes, cela pèse lourd sur notre système"*. Le manque d'hébergements d'urgence touche l'ensemble des migrants, y compris des demandeurs d'asile contraints de dormir dehors. Pourtant, quelque 4 000 places ont été créées en 2022, portant à 33 505 places la capacité d'accueil. L'agence étatique a aussi recruté plus de 800 employés. *"Aujourd'hui on a la plus grande capacité d'accueil qu'on ait jamais eue, on n'a jamais eu autant de personnel dans nos services d'asile"* et on va *"continuer à créer des capacités supplémentaires"*, mais *"cela seul ne va pas suffire"*. La secrétaire d'Etat à la Migration estime surtout **que le pays de 11,5 millions d'habitants** connaît une *"pression disproportionnée"* par rapport à ses voisins européens. Elle demande de *"réformer le système"*. *"Au niveau européen, on doit vraiment avoir une meilleure politique de gestion des frontières et on a besoin d'une répartition équitable, parce qu'aujourd'hui il y a des pays qui ont beaucoup moins de demandeurs d'asile que la Belgique"*. L'Autriche, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Grèce sont eux aussi très largement sollicités, tandis que *"le nombre de demandes reste très faible dans les pays scandinaves"* indique le commissariat général aux réfugiés et apatrides belge.

En Iran, les autorités ont durci la répression à l'égard des manifestants depuis la révolte faisant suite à la mort d'une femme (le 16 septembre 2022), lors d'une arrestation par la police des mœurs pour un "voile mal porté". Selon l'ONG Iran Human Rights, au moins 481 personnes ont été tuées depuis et au moins 109 autres risquent d'être exécutées en lien avec ces manifestations. Quatre hommes ont déjà été pendus et quatorze condamnations à mort ont été prononcées. **La Belgique** est en passe **d'expulser vers la Turquie** trois Iraniens, dont **deux jeunes hommes**, âgés de 21 et 22 ans, qui disent avoir reçu des convocations de la police iranienne pour *"troubles à l'ordre public"*, après **avoir manifesté contre le pouvoir iranien** dans le nord du pays. Ils ont demandé l'asile en Belgique, ont fui l'Iran en octobre, mais leur dossier a été rejeté, de même que l'appel de cette décision. Une première expulsion a été annulée in extremis lundi 23 janvier 2023, après qu'ils ont refusé de monter dans l'avion à l'aéroport de Zaventem de Bruxelles. Ils ont donc été ramenés au centre de détention administratif de Caricole, où ils sont enfermés depuis qu'ils sont arrivés en Belgique, il y a un mois pour les deux plus jeunes. Il n'y a *"généralement pas d'escorte policière et donc pas de contrainte physique"* lors de la première expulsion. *"En Belgique, une demande d'asile est évaluée de manière rigoureuse et indépendante par le Commissariat général aux réfugiés (...) Selon le commissariat général et le juge du Conseil du contentieux, il n'y a pas un risque de persécution individuel dans ce dossier"*, a estimé la secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, interrogée sur le cas de ces trois Iraniens. Ces derniers ont invoqué *"le mauvais fonctionnement d'Internet en Iran pour expliquer leurs difficultés à fournir d'autres preuves"*. *"Les autorités belges doivent comprendre que ces personnes sont confrontées à un double risque, non seulement en raison de leur participation à des manifestations mais aussi en raison de leur expulsion qui fera que, quoi qu'il arrive, ils seront considérés comme des opposants et soumis à des mauvais traitements"*. Le billet d'avion des trois migrants iraniens était, cette fois-ci, à destination d'Istanbul. La Turquie - où les Iraniens peuvent rester trois mois sans visa - étant le dernier pays dans lequel ils ont séjourné avant leur arrivée en Belgique. Lorsque des migrants sont expulsés par des pays européens, ces personnes sont habituellement conduites dans des centres de détention turcs, où ils patientent avant d'être déportés vers l'Iran. *"Ils peuvent contester cette détention s'ils ont accès à une aide juridique"*. Mais la Turquie **n'est pas considérée comme sûr par de nombreux exilés iraniens**. Plusieurs cas ont marqué les esprits, notamment en novembre, avec l'expulsion d'un journaliste d'opposition réfugié en Turquie, l'arrestation d'une dissidente qui s'était rendue dans un commissariat turc pour se plaindre d'avoir été suivie par une voiture et le cas en cours d'une jeune femme qui fuit un mariage forcé." (Voir ci-dessous à Turquie).

DANEMARK

La politique migratoire du Danemark est de plus en plus dictée par la poussée de l'extrême-droite, dont le soutien est devenu vital pour les partis au pouvoir. Le nouveau gouvernement

de coalition, qui réunit une alliance gauche-droite, pourrait également entraîner des **changements dans la politique d'immigration du pays**. La première ministre dirigeait le précédent gouvernement de gauche, qui a été largement critiqué pour la fermeté de sa politique d'immigration, qui a donné lieu à un projet d'accord controversé avec le Rwanda, semblable à celui adopté au Royaume-Uni et qui vise à expulser les demandeurs d'asile vers ce pays. Le Danemark a également été critiqué pour sa volonté d'expulser les demandeurs d'asile syriens. Désormais, l'alliance avec la droite réduit d'autant plus les espoirs de voir un changement de cap. Depuis 2019, le Danemark a adopté une ligne dure en matière d'immigration, la première ministre ayant fixé un objectif de "**zéro demandeur d'asile**" dans le pays. Le gouvernement a réexaminé les dossiers d'au moins **800 Syriens** disposant pourtant de **permis de séjour en bonne et due forme** au Danemark. Les personnes concernées sont originaires de **Damas** et des régions voisines de la capitale syrienne. Or, Copenhague considère désormais ces régions comme des "**zones sûres**". Des réfugiés vivant au Danemark depuis plusieurs années ont ainsi été **contraints de retourner dans leur pays** d'origine. Selon les chiffres de la Commission européenne de juin 2022, plus de 34 000 réfugiés syriens ont bénéficié d'une protection temporaire au Danemark depuis que le début de la guerre en Syrie en 2011. Le Danemark a été accusé de créer un environnement de plus en plus **hostile pour les migrants** et les réfugiés ces dernières années. La « **loi ghettos** » vise à limiter le nombre de "*non-Occidentaux*" dans certains quartiers. Parallèlement, le gouvernement danois cherche à attirer des travailleurs qualifiés et veut consolider les statuts de ceux qui occupent des emplois clés et "contribuent" à l'économie danoise, affectée comme de nombreux pays en Europe par un manque de main d'œuvre qualifiée. Des ONG de défense des migrants critiquent cette **approche sélective**, largement axée **sur la contribution économique potentielle des réfugiés**, plutôt que sur leur besoin de protection en vertu du droit international des réfugiés.

ESPAGNE

L'ancien responsable de la Santé de Ceuta, **un docteur**, notable local qui dispose d'un cabinet à l'hôpital et a eu des responsabilités politiques au sein du Parti populaire (PP, droite), a été placé **en détention provisoire pour des faits présumés d'abus sexuels commis sur des enfants migrants** marocains dans un centre d'accueil de Ceuta, durant la crise migratoire de 2021. Lors des milliers de marocains qui avaient franchis la frontière en mai 2021, les autorités, débordées par cet assaut migratoire, avaient alors sollicité l'aide des habitants pour héberger les mineurs. Le médecin avait ouvert ses portes pour les accueillir. Bien que la plupart des migrants aient été renvoyés dans les jours suivants, quelque 820 enfants et adolescents sont restés à Ceuta. A la suite plusieurs plaintes des enfants marocains, il s'est vu retiré le droit de visite dans le centre d'accueil des mineurs de l'enclave espagnole. Vendredi 13 janvier 2023, la police a procédé à une perquisition chez lui et dans son bureau de l'hôpital. Il a indiqué avoir été arrêté mercredi 11 janvier 2023 à son domicile, devant son épouse et ses enfants. Le médecin a dénoncé une persécution politique de la part des socialistes. L'an passé il avait quitté le Parti Populaire de droite et lancé son propre parti, Ceuta Avanza, afin de se présenter en mai aux élections régionales. Il avait fait du contrôle de l'immigration clandestine le thème principal de sa campagne politique. Cette arrestation faisait suite à une enquête menée depuis plus d'un an par la police de la Guardia Civil, commencée après la crise migratoire de 2021.

En Espagne, la police a annoncé avoir démantelé un vaste réseau de **trafic de tabac** qui exploitait des réfugiés ukrainiens. Les trafiquants faisaient travailler des **ukrainiens arrivés** dans le pays **juste après le début de l'invasion russe**. Certains étaient venus de manière irrégulière quand d'autres avaient formulé des demandes d'asile. Ces réfugiés étaient installés dans des préfabriqués desquels ils avaient interdiction de sortir pour ne pas attirer l'attention. Soumis à des horaires intenses, ils étaient employés à la fabrication de centaines de milliers de paquets de cigarettes par jour. Le réseau utilisait des machines très sophistiquées et alimentait toute l'Espagne en plus de quelques pays voisins. Dans des usines situées à Séville, Valence et Logrono, les enquêteurs ont saisi près de 3,5 millions de paquets de cigarettes. En tout, ce sont 27 personnes qui ont été arrêtées et l'équivalent de 37 millions et demi d'euros saisis avec l'aide de la police européenne, Europol. Ce réseau faisait venir ses marchandises de l'étranger par voies maritimes sans payer aucune taxe. Le chef, d'après la garde

civile espagnole, il menait "une vie de luxe" dans une station touristique huppée du sud du pays.

GRECE

La justice grecque a annulé, vendredi 13 janvier 2023, la procédure pour "espionnage", qui visait 24 humanitaires, accusés d'être des passeurs, a annoncé le tribunal où sont jugées ces personnes. La cour de Mytilène a mis un terme aux accusations d'espionnage en raison des vices de procédure, notamment l'absence de traduction de l'acte d'accusation à destination des accusés étrangers, tous d'anciens bénévoles portant secours aux migrants. "*Nous nous sentons comme des otages depuis quatre ans et demi*", a réagi l'un des principaux accusés, juste après la décision de la cour. Cette décision met un terme à un procès controversé, dénoncé par l'ONU et des ONG. Une procédure distincte visant ces travailleurs humanitaires, notamment pour trafic de migrants, est toutefois toujours en cours d'instruction en Grèce. « *Nous réitérons notre appel pour que les charges contre les 24 soient abandonnées* » selon l'ONU

Dans la prison de l'île de Chios, une petite dizaine de migrants, syriens pour la plupart, purgent des peines après avoir été considérés comme des passeurs par la justice grecque. En effet les personnes qui ont touché le gouvernail, ou fait tout autre manœuvre pour éviter des noyades lors du chavirage d'un bateau sont considérées comme « passeurs ». Certains ont écopé de 20 ans de prison et disent ne pas comprendre ces condamnations.

Pour l'ONU, « *ce genre de procès est vraiment inquiétant, parce qu'il criminalise les actions qui sauvent la vie des gens et crée un précédent dangereux* ». Sauver des vies et fournir une assistance humanitaire ne devrait jamais être criminalisé ou poursuivi en justice. La **lutte contre le trafic de migrants** repose en définitive sur **l'amélioration des voies sûres pour la migration régulière**.

<https://news.un.org/fr/story/2023/01/1131312>

Lesbos

En 2022, seuls 2 740 migrants sont arrivés à Lesbos, selon le HCR, contre 27 000 en 2019, - des statistiques très en deçà du record de 506 000 enregistré en 2015. **La situation est de plus en plus stable**. Dans le camp de Mavrovouni, les migrants dorment dans des maisonnettes d'urgence (montables en une journée) ou dans des bungalows, de grands caniveaux en ciment permettent l'évacuation des eaux, et au sommet d'une colline un terrain de basket, pour les plus jeunes. Les réfugiés aménagent leur logement, c'est **leur première maison européenne**. On n'y déplore ni débordements ni affrontements. Mais se mettre en sécurité à Mavrovouni représente pour les migrants un parcours du combattant. Entre janvier 2020 et juin 2022, le HCR a des preuves de **690 cas de refoulements illégaux aux frontières terrestres et maritimes** en Grèce. 152 pour les six premiers mois de l'année 2022, dont 103 sur la terre ferme. Les migrants, terrifiés à l'idée d'être expulsés. Dès la rive turque. "*Dans la maison du passeur en Turquie, on nous a dit qu'il fallait se diviser dès qu'on toucherait terre, sinon les autorités allaient nous prendre*". **Il faut se cacher** dans les fourrés près des plages, puis appeler des humanitaires au secours. Plus rarement, certains entreprennent de gagner à pied Mavrovouni, dans les environs de Mytilène, au sud-est de l'île. Le 21 octobre 2022, les 45 passagers du bateau se sont partagés, comme prévu, en petits groupes, mais ils ont rapidement été repérés. Une jeune soudanaise dit avoir été pourchassée par la police mais être parvenue à s'échapper. Mais un autre groupe, de 12 personnes, a disparu. S'est-il évanoui dans la nature ? Elle n'en a revu aucun des membres dans le camp de Mavrovouni. Elle est certaine que ces personnes ont été renvoyées vers la Turquie "*à bord d'un bateau gonflable*" sans moteur. Depuis le mois de juin 2022, MSF mène des opérations d'urgence. "*Quand des migrants arrivent sur l'île, ils contactent en général le HCR, le Lesbos Legal Center (une organisation juridique à Mytilène) ou Alarm Phone. Ces derniers nous préviennent et on intervient, en prenant soin de faire savoir aux autorités qu'on est en route*", afin de se mettre en règle et d'éviter d'être considérés comme des facilitateurs d'entrées illégales. Les équipes de MSF cherchent alors les passagers de l'embarcation qui vient d'accoster, souvent déjà cachés. "*Ce n'est pas facile de gagner leur confiance*". "*On arrive avec un drapeau et*

on crie : *'Nous sommes Médecins sans frontières, vous êtes en sécurité'. Une fois que nous sommes sur place, c'est terminé, ils n'ont plus à se cacher. À partir du moment où nous sommes témoins (des arrivées), c'est impossible de renvoyer ces personnes'*. Les équipes de MSF, sur-sollicitées et "épuisées", font ainsi office de garde-fou envers les autorités. L'ONG est l'une des rares organisations actives en dehors du camp. "Depuis 2016, il y a clairement beaucoup moins d'organisations (humanitaires) présentes sur l'île... Les financements qui leur étaient accordés par les institutions européennes ont été réduits. Mais elles auraient toujours un rôle essentiel à jouer ici." Depuis le mois de juin 2022, 2 200 migrants ont été aidés par MSF. Ces nouveaux arrivants ont ensuite été remis aux forces de l'ordre (aucune allégation de refoulement après une intervention de MSF n'est connue à ce jour) qui les ont conduits à Mavrovouni, là où commence leur procédure administrative et où prend fin leur fuite. **"Ce camp, pour eux, c'est le paradis."** Même si, en moyenne, les réfugiés ne restent à Mavrovouni qu'entre un et six mois, le temps d'obtenir une réponse à leur demande d'asile. Les autorités grecques ont misé sur la décongestion de l'île, à grands renforts de politiques **accélérant les procédures de demande d'asile**, qui pouvaient auparavant prendre des années. La restriction géographique des migrants est plus rapidement levée, permettant des transferts sur le continent. En parallèle, un renforcement des contrôles aux frontières, et notamment en mer, a été mis en place.

Lors d'une réunion, samedi 21 janvier 2023, le ministre grec chargé de la Protection civile, a demandé à ses partenaires européens **un soutien accru pour la sécurisation des frontières de la Grèce**. *"Nous pensons fermement que les États-membres de première entrée ne peuvent pas être les seules destinations européennes (des migrants)"*. Pour l'instant, un mur d'acier de 5 mètres de haut, (construit dans la région de l'Evros dans le nord-est du pays), couvre entièrement plus de 27 kilomètres et permet de protéger une autre portion de 10 kilomètres, selon les autorités. Il a permis d'empêcher l'entrée illégale de 260 000 migrants en 2022 et a favorisé l'arrestation de 1 500 trafiquants, a déclaré, samedi, une source officielle. La Grèce compte notamment sur le soutien de ses partenaires **pour allonger de 35 kilomètres ce mur** afin de couvrir la majeure partie de la frontière avec la Turquie, longue de 192 kilomètres. *"Il doit y avoir de la solidarité entre les États-membres et un partage équitable des responsabilités. Une coordination étroite est essentielle"*, cette ligne de démarcation étant également une frontière extérieure de l'Union européenne. En 2021, la Commission européenne avait catégoriquement **refusé de financer des barbelés et des murs aux frontières**. L'agence européenne de protection des frontières, Frontex, a en revanche prévu d'envoyer **400 garde-frontières supplémentaires en Grèce**, dont 250 en février 2023, aux 1 800 existants.

IRELANDE

Jeudi 19 janvier 2023, le ministre de l'Enfance, de l'Égalité, du Handicap, de l'Intégration et de la Jeunesse a annoncé que Le Citywest Transit Hub, l'un des principaux **sas d'accueil des migrants en Irlande, va fermer ses portes aux nouveaux arrivants**, au moins jusqu'à la mi-février 2023. L'hébergement des plus vulnérables dont les femmes, enfants et personnes en situation de handicap, serait garanti malgré tout. Mais il a convenu qu'il existait un "risque réel" que les nouveaux arrivants se retrouvent à la rue. *"Il s'agit d'une nouvelle baisse inquiétante de notre système de protection internationale en Irlande"*, a commenté le directeur de l'ONG d'aide aux migrants Doras. Si le responsable reconnaît la charge de travail du ministère depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine en février, il reproche au gouvernement d'être dans un "mode de gestion de crise" depuis le début, sans enclencher de réponse pérenne. Des fermetures se sont déjà passées en octobre et décembre 2022. *"Moins d'un mois plus tard, on revient à cette situation. Il est donc très difficile de rester optimiste sur la capacité du gouvernement à répondre au besoin d'un hébergement stable et sécurisé pour les réfugiés"*. Aujourd'hui, l'État accueille dans le centre 19 350 demandeurs d'une protection internationale, et 52 800 Ukrainiens. La **construction de 200 modulaires** est en cours, pour agrandir encore le centre. Mais ceux-ci ne **seront prêts qu'au printemps**. Initialement prévue pour novembre, leur livraison a pris du retard. Un membre du Parlement irlandais pousse à l'établissement d'une cartographie précise des capacités de logements, de soins de santé et de places dans les établissements scolaires. Il existe *"un risque de préjudice pour les enfants, en raison d'un manque total d'intimité en termes d'hébergement, du mélange d'adultes et d'enfants sans parents et du manque de personnel de*

protection de l'enfance expérimenté et formé sur le terrain". Dans un autre centre, à la fin du mois de septembre 2022, des personnes ont été abritées sous tente en raison de cette saturation. " *On leur a dit que cela ne durerait que quelques semaines, or ils y étaient toujours lorsque les températures sont descendues à moins 5 degrés en décembre*". L'ONG considère que le recours à des campements n'est " *en aucun cas acceptable*" et ne doit pas devenir la " *nouvelle norme*" d'accueil des demandeurs d'asile.

ITALIE

Les **autorités italiennes souhaitent développer leur implantation économique et commerciale en Tunisie**. L'an dernier, l'Italie est devenue le premier partenaire commercial du pays. Il convient d' "*augmenter les investissements en Afrique*", a ainsi soutenu le ministre, pour "*permettre aux jeunes Africains de rêver chez eux*". Rome et Tunis veulent "*partager les stratégies*" pour "*se battre ensemble contre le terrorisme, la pauvreté, les maladies et le changement climatique*". Mercredi 18 janvier 2023, à Tunis, le ministre italien des Affaires étrangères, a affirmé que l'Italie était "*prête à augmenter*" le nombre de migrants légaux venant de Tunisie. Ce afin d' "*avoir des travailleurs réguliers, des jeunes Tunisiens et Africains, qui puissent s'intégrer chez nous*". L'Italie se déclare ainsi "*prête à augmenter aussi le nombre d'immigrés réguliers, formés en Tunisie, qui peuvent venir travailler dans l'agriculture et l'industrie*". Mais en contrepartie de ces engagements oraux, les autorités italiennes ont demandé un renforcement de la lutte contre l'immigration dite "*irrégulière*" : "*un fléau pour la Tunisie comme pour l'Italie*". Le ministre de l'Intérieur a affirmé que la **Tunisie était "victime"** du "*phénomène d'immigration irrégulière*" en étant un pays de transit pour les migrants provenant d'Afrique sub-saharienne. "*Il faut résoudre les problèmes aux racines*", et ce, en ayant une "*approche globale*", pas "*exclusivement sécuritaire*", en comprenant "*pourquoi des milliers et des milliers de personnes décident de quitter leur pays d'origine*", a déclaré le ministre des Affaires étrangères tunisien.

Plus de **32 000 exilés sont arrivés en Italie en provenance de Tunisie** en 2022. Parmi eux, 18 000 ressortissants tunisiens dont au moins 3 430 mineurs. La proportion de femmes, mais aussi d'enfants, a augmenté dans l'année écoulée, par rapport aux précédentes. "*Il y a un changement socio-démographique des personnes qui prennent les embarcations. Ce qui est nouveau, c'est que des familles entières, avec des enfants, partent aussi, pour tenter d'atteindre l'Italie, la France...*", alertait le président de la Ligue tunisienne pour la défense des droits de l'Homme. En attendant de futurs accords autour de l'accueil de travailleurs migrants et de la lutte renforcée contre l'immigration dite irrégulière, un Business Forum se tiendra pour "**renforcer encore plus la présence des entreprises italiennes**" en Tunisie, ont annoncé les diplomates.

Le procès de l'ex-ministre de l'Intérieur italien Matteo Salvini a repris vendredi 13 janvier 2023 en présence de témoins clés. Avant d'entrer dans la salle de la prison Ucciardone à Palerme, en Sicile, il écrit : « *Je risque 15 ans de réclusion pour avoir défendu l'Italie et ses frontières, en sauvant des vies* ». Appelé à la barre, le chef du gouvernement à l'époque des faits, a tiré à boulets rouges contre le chef de la Ligue, rappelant lui avoir demandé de faire débarquer « *au moins les sujets fragiles, compte tenu de la situation dramatique à bord de l'Open Arms* » qui avait secouru 147 migrants. « *Bloquer ce navire en mer avec des mineurs pendant 19 jours n'avait aucun fondement juridique* », a-t-il souligné. « *Nous étions en pleine crise politique et Matteo Salvini était déjà lancé dans une compétition électorale.* » Le chef du parti antimigrants avait refusé pendant six jours d'accorder un port sûr au navire de l'ONG espagnole qui mouillait au large de la petite île italienne de Lampedusa, au sud de la Sicile, alors que les conditions à bord s'aggravaient. Les migrants n'avaient été autorisés à débarquer que grâce à une ordonnance émise par la justice sicilienne après une inspection à bord qui avait confirmé la gravité de la situation sanitaire sur le navire surpeuplé. Pour sa part, le ministre qui a succédé à Matteo Salvini en septembre 2019, a affirmé : « *Durant la période où j'ai été ministre de l'Intérieur, la priorité a toujours été donnée au sauvetage des personnes* ». L'ancien vice Premier ministre, a assuré que, contrairement aux déclarations de l'avocate de Salvini, « *l'assignation d'un port n'était pas subordonnée à la redistribution des migrants en Europe* ». Matteo Salvini, 48 ans, risque l'interdiction d'exercer une fonction au Parlement et dans

tout organisme public, et jusqu'à quinze ans de prison.

<https://www.rfi.fr/europe/20230114-italie-au-proc%C3%A8s-open-arms-matteo-salvini-d%C3%A9savou%C3%A9-par-l-ancien-chef-du-gouvernement-conte>

SUEDE

La Suède est gouvernée par une coalition de centre-droit composée de trois partis. Cette coalition est soutenue au Parlement par les Démocrates, un parti d'extrême droite. Pour ne pas s'aliéner ce dernier, la nouvelle coalition a clairement exprimé sa position **anti-immigration**. Le gouvernement, composé des modérés, des chrétiens-démocrates et des libéraux, espère ainsi obtenir les votes de l'extrême-droite pour faire passer ses lois. Le nouveau gouvernement suédois a également proposé des réformes majeures de sa politique d'immigration au niveau national. Stockholm veut **abandonner la notion d'asile permanent** et s'engager à réduire le nombre de réfugiés acceptés dans le pays. En outre, le gouvernement a déclaré qu'il prévoyait de tripler le revenu minimum requis pour les travailleurs immigrés, afin de disqualifier les *"travailleurs migrants les plus pauvres."*

EUROPE

D'après l'Agence de l'UE pour l'asile (EUAA), en 2022 plus de 900 000 demandes d'asile ont été déposées dans l'ensemble des pays de l'UE (ainsi qu'en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse), soit une hausse de plus de 50% par rapport à la même période en 2021.

PRESIDENCE DE LA SUEDE

En novembre, la cheffe de file de l'Alliance des socialistes et démocrates au Parlement européen, a fait part de ses inquiétudes quant à *"l'influence négative que les Démocrates suédois d'extrême droite"* auront sur la présidence de l'UE. ***"Défendre l'État de droit dans toute l'Europe, promouvoir l'égalité et avancer sur une politique commune de migration et d'asile semblent difficiles avec un gouvernement suédois influencé par l'extrême droite"***. Selon un ancien haut fonctionnaire suédois pour les questions européennes, le gouvernement suédois n'a *"aucun intérêt à faire avancer activement cet agenda [migratoire]"*.

Le nouveau gouvernement danois a affirmé vouloir mettre en œuvre le plan (d'envoyer les demandeurs d'asile au Rwanda pour que leur demande y soit examinée, avec la possibilité de s'y installer) en partenariat avec l'UE, mais parmi les autres pays membres, le soutien est actuellement faible, voire inexistant. De plus, de nombreux experts danois estiment qu'un accord formel avec le Rwanda va se heurter au droit européen. La personne en charge des questions d'asile et des droits des réfugiés au Conseil danois pour les réfugiés (DRC), a critiqué la faisabilité du projet, en déclarant que *"le Danemark ne va pas le faire tout seul"*. Selon elle, *"le gouvernement vient d'être très clair sur le fait que cela n'aura pas lieu. En réalité, c'est trop compliqué si l'on veut respecter le droit international"*.

ACCELERER LE RETOUR DES MIGRANTS EN SITUATION IRREGULIERE

La pression s'accroît sur le système d'asile européen. **En 2022, 924 000 demandes d'asile** ont été déposées dans des pays membres de l'UE, principalement en France, en Allemagne, en Espagne et en Autriche. La Commission européenne s'inquiète de cette hausse de 50% des demandes par rapport à l'année précédente. Les arrivées irrégulières détectées par Frontex ont elles aussi augmenté avec 100 000 arrivées supplémentaires en 2022. Une majorité des migrants arrivés

n'ont pas besoin de protection internationale mais ont tout de même déposé une demande. Certains États membres de l'UE se plaignent d'un **engorgement des demandes d'asile** et affirment que tous les migrants en situation irrégulière n'ont pas droit à la protection internationale, mais qu'en déposant des dossiers, ils mettent trop de pression sur le système d'asile.

Afin de proposer des solutions pour les **migrants économiques** qui demanderaient l'asile alors que leur dossier ne s'y prête pas, la directrice du Conseil européen sur les réfugiés et l'exil a déclaré qu'il fallait avant tout **privilégier la coopération et le développement** avec les pays d'origine.

La Commission européenne a présenté, mardi 24 janvier 2023, des pistes visant à augmenter considérablement ces retours de migrants déboutés du droit d'asile par retours volontaires ou par expulsions. Seuls 21 % des migrants entrés irrégulièrement dans l'UE retournent actuellement dans leur pays d'origine, même s'ils reçoivent une décision négative de leur demande d'asile. *"Il est nécessaire qu'immédiatement après [le refus d'asile], les États membres fassent la demande de réadmission pour ce pays [d'origine]. Nous pourrions [alors] donner suite à la décision et concrètement renvoyer ces personnes dans leur pays d'origine"*, a fait savoir, la commissaire européenne chargée des affaires intérieures. En d'autres termes, la **Commission européenne souhaite que les États membres renvoient plus rapidement les déboutés de l'asile**. L'Europe ne prévoit pas, toutefois, de fixer d'objectifs chiffrés, laissant à ses membres le soin d'augmenter ces renvois dans la mesure du possible. Frontex, pourrait aussi voir ses prérogatives étendues dans le traitement des retours. La Commission européenne, elle invite les pays membres à lutter contre *"les utilisations abusives du régime permettant aux demandeurs d'asile présents dans un des États membres de déposer une demande dans un autre État membre"*.

Certaines mesures, déjà adoptées par le Conseil en Juin vont déjà permettre aux Européens de mieux **contrôler les trajectoires des personnes déboutées de l'asile** dans le but de faciliter les retours. Ainsi, l'élargissement de la base de données Eurodac, contenant les **empreintes digitales des migrants en situation irrégulière et des demandeurs d'asile**, devrait favoriser le suivi précis des demandeurs d'asile et une meilleure identification des migrants introduisant plusieurs demandes. La mise en place d'un **nouveau filtrage obligatoire préalable à l'entrée** dans l'UE a elle aussi été approuvée en juin 2022. Il doit permettre d'orienter les personnes concernées *"vers les autorités compétentes"* pour l'asile en Europe, la relocalisation ou le retour dans le pays d'origine. Ce filtrage devrait être réalisé *"à proximité des frontières extérieures des États membres ou dans d'autres endroits dédiés sur leur territoire sur une période maximale de cinq jours, durant laquelle les personnes devront rester à disposition des autorités nationales"*, précise le Conseil européen, qui exige de la part de ses membres, un **"mécanisme indépendant de contrôle du respect des droits fondamentaux"** durant ce processus.

ROYAUME-UNI

Lundi 16 janvier 2023, deux juges de la **Haute-Cour de Londres** ont accepté la saisine de la cour d'appel par onze migrants et l'ONG Asylum Aid, quant à l'externalisation des demandes **d'asile à Kigali**. Elle avait accepté ce projet hautement controversé, en jugeant le dispositif "légal" le 19 décembre 2022. Parmi les points qui seront soumis à la cour d'appel figurent la question de savoir si le projet est "injuste de manière systémique". Une réflexion sera également menée autour de l'expulsion des demandeurs d'asile vers un pays où ils risquent d'être persécutés. *"Asylum Aid est soulagé que le tribunal ait reconnu à juste titre qu'il existe des raisons impérieuses pour que son affaire soit entendue par la Cour d'appel"*. En attendant cette audience, dont la date n'a pas encore été communiquée, aucun vol à destination du Rwanda ne pourra donc quitter le Royaume-Uni. Après la décision du tribunal, l'affaire pourra également être portée devant la Cour suprême. *"En pratique, le plan pourrait alors rester dans les limbes [de la justice] une grande partie de l'année 2023 – ou même jusqu'à l'année d'après, si les juges ne donnent pas la priorité aux appels"*.

Des dizaines de **mineurs non accompagnés** hébergés dans un hôtel de Brighton, sous la

responsabilité du ministère de l'Intérieur, ont disparu après avoir été **enlevés par des groupes criminels**. *"Les enfants sont littéralement embarqués à l'extérieur du bâtiment, ils disparaissent et ne sont pas retrouvés. Ils sont pris dans la rue par des trafiquants". "Les gangs albanais et érythréens les ramassent dans leurs BMW et leurs Audi, puis ils disparaissent"* Sur les quelque 600 enfants migrants, logés dans cet hôtel de Brighton au cours des 18 derniers mois, 136 ont été portés disparus et 79 sont toujours introuvables. Selon un lanceur d'alerte, le Home Office **a été alerté à de nombreuses reprises** sur les risques d'enlèvements encourus par les jeunes exilés logés dans l'hôtel **mais n'a pas réagi**. Les problèmes de sécurité avaient été évoqués *"lors de réunions multi-agences tenues à Brighton et Hove [...] en présence de fonctionnaires du ministère de l'Intérieur"*. *"La police a fait part de ses inquiétudes concernant les éléments criminels qui s'en prennent aux enfants non accompagnés depuis au moins un an"*. *"Ils [le ministère de l'Intérieur] sont au courant depuis le début. Ce sont eux qui gèrent les hôtels, c'est leur personnel qui signale la disparition des enfants"*. Dans ces établissements répartis aux quatre coins du pays, les adolescents sont livrés à eux-mêmes et exposés à de forts risques d'exploitation. *"C'est un échec grave du gouvernement que des jeunes enfants traumatisés qui demandent l'asile soient toujours logés dans des hôtels et, par conséquent, disparaissent en nombre important"*, avait déclaré, en octobre 2022, la directrice chargée des affaires externes au sein de l'organisation d'aide aux migrants Refugee Council ; *"aussi longtemps que des enfants seront placés dans des hôtels et privés de l'attention d'un responsable légal, ils seront dans une situation terrible"*. Les hôtels en question sont de gigantesques structures où parfois plus de mille personnes peuvent être logées. **Des migrants** interviewés en avril 2022 avaient expliqué être **livrés à eux-mêmes** et n'avoir accès à **aucune information**, notamment sur **leur procédure de demande d'asile**. *"En moyenne, les enfants non accompagnés qui déposent une demande d'asile sont déplacés dans des centres d'accueil dans les 15 jours suivant leur arrivée dans un hôtel, mais nous savons qu'il faut que davantage soit fait"*, avaient justifié en réponse les services de l'Etat.

Les traversées de la Manche reprennent au grès des accalmies de la météo, et ce, malgré des températures glaciales. Le 2 janvier 2023, ce sont 44 migrants qui ont rejoint le Royaume-Uni par bateau, et le 17 janvier, 106 personnes. 442 migrants ont rejoint le Royaume-Uni, dimanche 22 janvier. Parmi ces personnes, secourues, figurait un bébé. Les migrants pourraient avoir pris la mer depuis Gravelines, près de Dunkerque, dans le nord de la France. D'après les chiffres officiels, 592 migrants ont traversé la Manche depuis le début de l'année. De nouvelles arrivées pourraient venir s'ajouter à ce bilan du mois de janvier. Plusieurs groupes de migrants portant des gilets de sauvetage, certains enveloppés dans des couvertures, ont été emmenés à Douvres, dans le Kent, sur un bateau des garde-côtes britannique de la Border Force, mercredi 25 janvier 2023. Environ **500 personnes ont traversé la Manche** ce jour-là. Le gouvernement britannique, qui cherche à freiner ces arrivées, a lancé plusieurs mesures allant dans ce sens. La dernière en date cible des vidéos montrant des migrants traversant illégalement la Manche « sous un jour positif ». Dans le viseur des Britanniques, des clips circulant sur les réseaux sociaux, que l'exécutif qualifie *"d'aide et d'encouragement à la violation des lois sur l'immigration"*. L'idée étant, selon la secrétaire d'Etat à la Culture, de *"mieux lutter contre l'immigration illégale encouragée par les bandes organisées"*. Pour cette raison, le gouvernement a annoncé, le 17 janvier 2023, qu'il allait étendre le champ d'application d'un projet de loi sur la sécurité en ligne pour **faire interdire ces vidéos**. *"Les entreprises technologiques devront prendre des mesures proactives pour empêcher les passeurs d'exercer leurs activités sur les médias sociaux et supprimer les contenus qui cherchent à aider, encourager ou inciter les gens à commettre une infraction existante en matière d'immigration"*, a indiqué le ministère de l'Intérieur britannique. En vertu de ce **projet de loi**, les entreprises numériques concernées et leurs responsables, encourent jusqu'à 18 millions de livres sterling (20 millions d'euros) ou une peine d'emprisonnement en cas d'infraction. L'amendement et le projet de loi doivent maintenant être soumis à l'accord des parlementaires britanniques.

ASIE DU SUD-EST

Selon les dernières données du HCR, plus de 3.500 **Rohingyas** désespérés ont tenté des traversées maritimes mortelles dans 39 bateaux en mer d'Andaman et dans le golfe du Bengale en 2022. La plupart des bateaux sont partis du **Myanmar et du Bangladesh**, soulignant le sentiment croissant de désespoir parmi les Rohingyas dans ces deux pays. Les personnes qui ont débarqué indiquent qu'elles ont entrepris ces dangereux voyages en mer afin de trouver protection, sécurité, regroupement familial et moyens de subsistance dans d'autres pays. Parmi elles figurent des victimes de la traite, des enfants non accompagnés et séparés de leur famille, et des survivants de violences sexuelles et sexistes. Au cours des deux derniers mois de 2022, quatre bateaux transportant plus de 450 Rohingyas ont débarqué à Aceh, en Indonésie. Un bateau transportant plus de 100 Rohingyas a été débarqué au Sri Lanka. Les appels lancés par le HCR aux autorités maritimes de la région pour qu'elles secourent et débarquent les personnes en détresse sont restés lettre morte, de nombreux bateaux étant à la dérive depuis des semaines. La crise actuelle dans la baie du Bengale et la mer d'Andaman est une crise de solidarité. L'agence onusienne réitère donc son appel en faveur d'une recherche et d'un sauvetage rapides et d'un débarquement en temps voulu dans un lieu sûr, ainsi que d'un soutien aux pays où les réfugiés rohingyas sont débarqués. « *Nous appelons les pays à redoubler d'efforts pour empêcher le trafic et la traite des êtres humains* », a fait valoir la porte-parole du HCR, relevant la nécessité de répartir la responsabilité humanitaire « *plus équitablement* » entre les pays de la région afin que les réponses en matière de protection soient prévisibles, équitables et durables. Pour le HCR, la région et la communauté internationale doivent soutenir les efforts visant à s'attaquer aux causes profondes des déplacements au Myanmar. « *Tant que ces causes ne seront pas résolues, les réfugiés continueront à entreprendre des voyages dangereux en quête de sécurité* ».

<https://news.un.org/fr/story/2023/01/1131407>

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET TRAFIC D'ETRES HUMAINS

Le mardi 23 janvier 2023, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), a publié un rapport (*Global Report on Trafficking in Persons- 2022*) sur les trafics d'êtres humains à partir des données de 141 pays sur la période 2017-2020 et l'analyse de 800 affaires judiciaires. Au cours des années à venir, "**des régions entières vont devenir inhabitables**", ce qui "**affecte de manière disproportionnée**" les communautés pauvres vivant essentiellement de l'agriculture ou de la pêche. Elles se retrouvent "**privées de leurs moyens de subsistance et contraintes de fuir leur communauté**", devenant une proie facile pour les trafiquants. En 2021, les catastrophes climatiques ont provoqué le **déplacement interne de plus de 23,7 millions** de personnes, tandis que de nombreux autres ont dû partir à l'étranger. En 2013, le typhon Haiyan a causé environ 6 300 morts et 4,4 millions de déplacés aux **Philippines**. "**Les autorités nationales ont enregistré environ 670 cas de traite des personnes dans les régions affectées par le seul typhon, et ces cas ont augmenté après la catastrophe**". Au **Bangladesh**, "**des cas de traite d'êtres humains ont été couramment détectée dans les Sundarbans, la plus grande forêt de mangrove contiguë du monde**". Au **Ghana**, des inondations et sécheresses à répétition ont poussé vers les villes d'importantes populations rurales. Les personnes déplacées se retrouvent alors souvent employées en tant que porteurs et payés par le biais de commissions. Leur survie dépend pourtant exclusivement de ces emplois extrêmement précaires. Les risques de trafics d'êtres humains sont aussi présents dans les zones de conflit, comme l'**Ukraine**. Malgré tout, l'organisation relève dans une pointe d'espoir que pour la première fois depuis la collecte des données en 2003, (qui a permis de réunir à ce jour des éléments sur plus de 450 000 personnes), le nombre de victimes recensées dans le monde a reculé en 2020 (-11% sur un an).

https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glotip/2022/GLOTiP_2022_web.pdf

PAKISTAN -IRAN

Depuis le 31 décembre 2022, les étrangers en situation irrégulière au Pakistan risquent une peine de trois ans de prison ou d'être expulsés vers l'Afghanistan. Parmi eux, beaucoup de journalistes afghans qui ont quitté leur pays après le retour au pouvoir des Taliban, en août 2021. L'Afghanistan a perdu près de 40% de ses médias et plus de la moitié de ses journalistes depuis le 15 août 2021. Un journaliste affirme avoir été arrêté et détenu par les Taliban en Afghanistan alors qu'il travaillait pour une chaîne de télévision locale. "C'est après ça que j'ai décidé de quitter l'Afghanistan et de venir au Pakistan". Il a déposé une demande de visa auprès de l'ambassade de France au Pakistan en octobre 2022, mais il n'a toujours pas eu de réponse. "L'ambassade m'a convoqué à un entretien, le 10 octobre. Ils m'ont dit que si j'étais admissible, ils me contacteraient dans les deux mois. Après un mois et 29 jours, l'ambassade m'a demandé dans un e-mail : 'Êtes-vous toujours au Pakistan ?' J'ai répondu oui. Mais depuis, je n'ai pas eu de nouvelles."

A l'arrivée des Taliban à Kaboul, des centaines de journalistes afghans ont quitté l'Afghanistan pour l'Iran et le Pakistan, dans l'espoir d'y obtenir un visa pour un pays sûr, comme la France. Mais à mesure que l'attente se prolonge, leur situation se dégrade. Sans ressources financières, de nombreux journalistes afghans et leurs familles se retrouvent dans une grande précarité. Les différentes organisations professionnelles qui tentent de venir en aide aux journalistes afghans en exil décrivent les mêmes difficultés. Les personnes sont parties avec un petit peu d'argent. Elles étaient dans des situations précaires et se retrouvent à attendre leurs visas des mois, voire un an. Donc même si elles avaient un pécule en partant, il est consommé, explique une journaliste et membre du groupe Afghanistan du Syndicat national des journalistes (SNJ), créé à l'été 2021 pour venir en aide aux journalistes menacés par le retour au pouvoir des Taliban. Au Pakistan, *"il y a des gens qui dorment dans des parcs, dans la rue, qui manquent d'argent pour nourrir leurs enfants ou pour se soigner"*, décrit une journaliste qui dénonce le flou dans lequel sont abandonnés les journalistes afghans. *"À l'ambassade on nous dit 'Si les gens n'ont pas de réponse [à leur demande de visa], c'est que c'est non'. Que l'ambassade refuse des demandes pour raisons de sécurité, on le comprend, mais c'est l'absence de réponse et les délais qui posent problèmes"*. Au Pakistan, l'ambassade de France à Islamabad fait face à des problèmes de manque de personnel. De quoi ralentir des procédures de visas déjà longues en raison des vérifications nécessaires. La situation est tout aussi difficile dans les autres pays frontaliers de l'Afghanistan. En 2022, RSF a soutenu auprès des autorités françaises les demandes de visa de 68 journalistes afghans exilés dans des pays tiers. *"Seuls 7 d'entre eux ont obtenu une réponse positive à ce jour, les autres attendent toujours un retour de la part des autorités françaises, parfois depuis plusieurs mois"*.

TURQUIE – IRAN

Depuis la Turquie, où elle est bloquée, elle commence à perdre espoir. **Expulsée de Belgique** le 23 septembre 2022, cette jeune Iranienne, qui a fui son pays pour **éviter un mariage forcé**, attend **depuis deux mois** une réponse du consulat français à Istanbul, où elle a demandé l'autorisation de déposer une **demande d'asile en France**. Le délai de réponse sera écoulé dans seulement cinq jours, le 22 janvier 2023. *« Or, sans nouvelles, [elle] devra considérer que sa demande a été rejetée et se retrouvera sans alternative, sans protection et en danger de mort »*, alertent plusieurs associations, dont la Cimade et la Ligue des droits de l'homme, dans une lettre envoyée aux autorités françaises. Contacté par *Libération*, le consulat français d'Istanbul n'a pas donné suite pour le moment aux demandes d'explications. Mais *« théoriquement, le silence vaut rejet »*. Son sort avait déjà suscité l'émoi au sein de l'opinion publique belge lors de son retour forcé vers la Turquie en septembre 2022. *« Je ne peux pas y retourner, ils vont me tuer ! » « Je préfère mettre fin à mes jours plutôt que de mourir des mains du régime iranien. »*

TURQUIE - BELGIQUE

Après avoir échappé à trois tentatives d'expulsions vers l'Iran, une **Iranienne de 21 ans**, menacée par sa famille, a fini par être **renvoyée par la Belgique** fin septembre. Elle a pu descendre à Istanbul, après avoir plaidé son cas devant des agents. Mais en Turquie, l'Iranienne ne se sent pas en sécurité. Elle a quitté son pays précipitamment cet été, à l'aide de faux papiers que son père s'est procuré pour elle. Elle a **fui un mariage forcé** et un oncle tyrannique, qui la menace depuis qu'il a appris qu'elle a eu une relation amicale avec un garçon. *"Mon oncle me cherche. Il m'a dénoncée aux autorités iraniennes, il leur a dit que j'étais athée".* Des accusations *"qui lui vaudraient l'emprisonnement et la peine de mort"*. *"Il m'a déjà retrouvée une première fois dans un pays voisin de l'Iran où je m'étais enfuie. Je lui ai échappé à la dernière minute. Il a des relations avec les services iraniens. Ils vont me retrouver, ils ont beaucoup de pouvoir. Mon oncle a dit à un membre de ma famille qu'il savait que j'étais ici et qu'il rapporterait mon cadavre à ma mère. En Turquie, j'ai peur et je me cache depuis trois mois. Je suis fatiguée. Je ne comprends pas pourquoi la Belgique a refusé ma demande d'asile. Où est ma place sur cette terre ?"* Coïncée en Turquie, elle dit craindre pour sa vie. Si elle se fait contrôler en Turquie, à l'expiration de son autorisation de séjour de 3 mois, elle risque d'être renvoyée en Iran, d'autant que les renvois d'Iraniens par les autorités turques ne sont pas rares. La jeune iranienne *"a eu de la chance dans son malheur, car visiblement elle a pu mener des négociations avec des agents turcs qui l'auraient prise en pitié et elle n'a pas été emmenée dans un centre"*. Elle a tenté de déposer une demande de visa long séjour au titre de l'asile au consulat français. *"Très peu d'informations filtrent sur le taux d'accord de ce type de visas, ni sur les raisons des refus étant donné que les refus n'ont pas à être motivés"*.

AFRIQUE

ALGERIE

Selon le vice-président de La **Ligue de défense des droits de l'Homme**, c'est le ministère de l'Intérieur qui avait saisi la justice reprochant à la Ligue son travail de plaidoyer, ses rapports envoyés aux organisations internationales et sa proximité avec le Hirak, mouvement citoyen prodémocratie de 2019. *" On a découvert, avec un grand étonnement, sur les réseaux sociaux, un jugement qui remonte déjà au 29 juin 2022 Ce jugement a été rendu public en septembre. Seulement nous, à la LADDH, on n'a pas été informés, on n'a pas été saisis ! Ce procès s'est déroulé à charge, sans la présence de la Ligue ni de ses avocats, donc la Ligue n'a pas eu l'occasion de se défendre, n'a pas eu l'occasion de répondre justement aux accusations du ministère de l'Intérieur. De toute façon, cette dissolution s'inscrit dans le cadre d'une large répression qui a touché déjà auparavant des organisations de la société civile, plusieurs partis d'opposition font l'objet de poursuites judiciaires pour dissolution. Le durcissement n'a pas commencé aujourd'hui, c'est un glissement grave. Aujourd'hui, ils se sont débarrassés de la Ligue, ils se sont débarrassés du dernier témoin de la répression en Algérie. "* La Ligue algérienne de défense des droits de l'homme, fondée en 1985, a été autorisée quatre ans plus tard, en 1989, en Algérie. Elle prévoit de **faire appel** de ce jugement.

Par ailleurs, en Algérie, le journaliste Ihsane El-Kadi, arrêté le 29 décembre 2022, est toujours en détention provisoire et son groupe de média a été fermé.

CAPVERT

Située dans l'océan Atlantique, les côtes cap-verdiennes, qu'à quelques centaines de kilomètres du littoral ouest-africain, se trouve à l'ouest de la route maritime empruntée par les candidats à l'exil entre l'Afrique et les Canaries, porte d'entrée de l'Union européenne. Une pirogue à la dérive a été secourue, samedi 14 janvier 2023, dans les eaux du Cap-Vert. Elle transportait 90 migrants, dont deux hommes retrouvés sans vie. Parmi les **88 survivants** figurent des personnes originaires du Sénégal, de Gambie, de Guinée-Bissau et de la Sierra Leone, dont trois femmes et deux

adolescents de 14 et 16 ans. Leur embarcation, tombée en panne d'essence, dérivait lorsque les secours cap-verdiens sont intervenus samedi soir dans la partie nord de l'île de Boa Vista. D'après la police, ils ont été alertés par un gardien de phare. Ils seraient **partis de Gambie il y a 25 jours**. Six des occupants de l'embarcation ont été hospitalisés pour déshydratation. La plupart des autres ont été installés temporairement dans un bâtiment de l'île avant leur transfert vers un autre hébergement où leurs identité et nationalité seront vérifiées. Le Cap-Vert a déjà recueilli des migrants en détresse par le passé, mais rarement un nombre aussi conséquent.

NIGER

À partir du 24 janvier 2023, **750 migrants maliens** monteront à bord de cinq avions charters **pour rentrer dans leur pays**. Ces vols seront affrétés par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et les autorités maliennes. Ils ont été programmés à la suite de la signature, lundi 16 janvier 2023, d'un partenariat entre l'institution onusienne et le ministère des Maliens établis à l'extérieur et de l'intégration africaine. Ces exilés en situation de détresse sont déjà pris en charge par l'OIM dans le centre d'accueil de migrants d'Assamaka, à 400 km d'Agadez.

De janvier à mai 2022, l'Algérie a expulsé 14 196 migrants Africains subsahariens vers le Niger. Ils sont abandonnés au lieu-dit Point-Zéro, qui marque la frontière entre les deux pays en plein Sahara. Ils doivent ensuite parcourir, à pied et souvent sans matériel de localisation, les 15 km qui les séparent d'Assamaka. Certains ne survivent pas à la traversée du désert. En 2020 et 2021, 38 corps ont été retrouvés dans la zone, à quelques kilomètres d'Assamaka. Le village nigérien est aujourd'hui débordé par ces vagues de refoulements successives.

En 2022, 1 353 Maliens ont été rapatriés du Niger après avoir été refoulés de l'Algérie ou de la Libye, sur fonds propres du ministère et avec l'aide de certains partenaires. Au total cette année-là, 7 373 Maliens, dont 576 enfants et 354 femmes, ont bénéficié de cette assistance ailleurs dans le monde.

MALI

Lundi 16 janvier 2023, un **partenariat** a été signé entre l'institution onusienne (OIM) et le ministère des **Maliens** établis à l'extérieur et de l'intégration africaine. Cet accord prévoit par ailleurs **assistance et protection à plus de 600 autres migrants maliens** bloqués au Niger. Le gouvernement dit "*apporter son appui financier à la couverture des besoins en nourriture et en médicaments de ces migrants, avant de s'engager à les rapatrier au Mali*". Le rapatriement des migrants maliens coincés à Assamaka (Niger) a été décidé après la diffusion sur les réseaux sociaux de la vidéo d'un jeune Malien, dans laquelle il témoignait des conditions de vie très difficiles des exilés à cet endroit. Certains "*meurent de faim et de soif*", déplore-t-il dans son message. A la suite de cette publication, le jeune homme a été contacté par les autorités maliennes, et a échangé au téléphone avec le ministre des Maliens établis à l'extérieur, qui l'a assuré de son soutien. "*Les plus hautes autorités sont informées de ce qui se passe et des dispositions sont en train d'être prises pour permettre leur rapatriement volontaire et en bon ordre*", avait fait savoir le chef de cabinet de ce ministère.

SENEGAL

De l'Amérique latine à l'Europe, **la diaspora Sénégalaise peut être une des clés du développement du Sénégal**. « *Le défi pour la diaspora Sénégalaise, c'est de pouvoir aider au développement du Sénégal*. Toujours selon le directeur du Réseau International Diaspora En Ligne, la coopération passe évidemment par les envois d'argent par les travailleurs expatriés, mais aussi par « *des formes plus originales et efficaces* », comme un lobbying en faveur du Sénégal depuis leur pays de résidence à travers des projets de développement initiés par les émigrés Sénégalais y compris ceux qui sont de retour. Le concours de la diaspora Sénégalaise est plus que nécessaire pour apporter des solutions concrètes aux multiples défis qui se posent au Sénégal en s'appuyant sur les **expériences acquises**, et les expertises de la diaspora exercées dans les pays d'accueil. La présence d'une « *diaspora forte* », peut être utile afin de développer des « *relations directes avec le Sénégal, comme le souhaite le peuple, sans l'intermédiaire des grandes puissances* ». Les **transferts de fonds des**

migrants dépassent de loin le montant de l'Aide Public au Développement et le volume des Investissements Directs Etrangers.

TUNISIE

Dans un rapport détaillé paru mercredi 18 janvier 2023, la plateforme **Alarm Phone**, dédiée aux appels de détresse en mer, décrypte la politique **tunisienne vis-à-vis des départs vers l'Italie**. Les interceptions en mer par les garde-côtes sont jugées "dangereuses" pour les exilés. Ces opérations continuent pourtant de recevoir des financements italiens et européens pour être renforcées, année après année.

En 2022, Alarm Phone a reçu 673 d'appels de détresse, émis depuis la Méditerranée centrale. Un record par rapport aux années précédentes pour ce collectif, dont le numéro d'urgence circule de plus en plus parmi les candidats au départ. Près de **100 opérations** de sauvetage menées par **des ONG en mer ont pu aboutir** grâce aux informations reçues par Alarm Phone, tout au long de l'année. Leur objectif de mobiliser au maximum les moyens de sauvetage existants s'inscrit dans un contexte hostile. *"Des dizaines de milliers de personnes n'ont pas pu rejoindre l'Europe, interceptées en mer et renvoyées vers les lieux d'où elles avaient tenté de s'échapper"*. Alarm Phone s'intéresse particulièrement à **la politique tunisienne** vis-à-vis des traversées en mer. Les autorités renforcent, année après année, le contrôle des côtes et leurs opérations d'interception. En Tunisie, plus **de 30 000 candidats au départ ont été interceptés** entre janvier et fin octobre 2022 ; pour la Libye, ce sont 24 700 personnes qui y ont été renvoyées depuis la mer tout au long de l'année 2022. En septembre 2022, près de 3 000 Tunisiens ont réussi à débarquer en Italie, mais près de 4 000 ont été arrêtés avant d'y parvenir. La majorité des interceptions se font en mer, pas seulement sur les plages. Les départs depuis les régions de Sfax et Monastir sont les plus concernés par ces opérations. Mais il existe évidemment de nombreux exilés qui parviennent à *"échapper au contrôle sécuritaire strict des côtes sans être aperçus ni dénombrés ; ou d'autres, au contraire, dont le passage est intercepté sans émettre de rapports ou sans les annoncer"*. Ces renvois occasionnent "de dangereuses opérations d'interception, dont certaines se sont soldées par des morts", alerte Alarm Phone dans son rapport. "Coups de bâtons, coups de feu tirés en l'air ou en direction du moteur, attaques au couteau, manœuvres périlleuses en vue de faire couler les bateaux, demande d'argent en échange du sauvetage..." **"L'impunité des autorités** étatiques et la difficulté d'enquêter sur leurs opérations illégales et meurtrières en mer, **persistent"**. Entre 2011 et 2022, 47 millions d'euros ont été alloués à la Tunisie par l'Etat italien pour le contrôle de ses frontières, 25 millions d'euros du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique sont alloués à la Tunisie pour mettre en œuvre un "système de surveillance intégrée des côtes" entre 2018 et 2023. Ces financements européens renforcent les capacités d'interceptions de la Garde nationale maritime tunisienne. En 2019, seuls **3 580 migrants avaient été interceptés**, selon les chiffres officiels. Huit fois moins, donc, que le rythme de 2022. Pour autant, selon le HCR près de **105 000 personnes sont arrivées en Europe** par les routes maritimes en Méditerranée centrale. C'est bien plus que les 67 500 recensées l'an dernier, ou les 34 000 en 2020. *"Malgré les efforts européens pour constituer, financer et équiper les soi-disant garde-côtes libyens au cours des dernières années, et malgré l'intensification de la coopération entre les autorités européennes et tunisiennes, les gens continuent de réussir à s'échapper par la mer"*, souligne Alarm Phone.

AMERIQUE

HAÏTI

Depuis l'annonce, dimanche 8 janvier 2023, du président américain des nouvelles mesures **autorisant chaque mois 30 000 migrants haïtiens**, vénézuéliens, cubains et nicaraguayens à entrer aux États-Unis, à condition que ces derniers aient un parrain y résidant capable de les recevoir, les **Haïtiens se pressent devant les bureaux des services migratoires du pays pour déposer une demande de passeport**. La file d'attente est interminable devant le bureau de l'immigration, situé

dans le bâtiment de la direction générale des Impôts. Certains sont arrivés dès 5 heures du matin. Aux Gonaïves, le bureau de l'immigration est débordé. « *On constate que les gens ont débarqué en foule pour demander leur passeport. Mais le traitement des demandes n'est pas normal ici, à l'immigration.* » « *Pour obtenir un matricule fiscal, la difficulté est énorme. Pour le timbre fiscal, là aussi, la difficulté est énorme. Payer à la caisse est extrêmement difficile. Enfin, une fois tous les documents compilés, il faut atteindre le bureau de l'immigration et c'est, comme vous pouvez le voir, un casse-tête chinois.* »

USA

Les changements annoncés concernant les migrations, comprennent un recours accru aux renvois accélérés et l'extension de l'utilisation du Titre 42 de l'ordonnance de santé publique pour permettre chaque mois, **l'expulsion rapide** vers le Mexique de quelque 30.000 Vénézuéliens, Haïtiens, Cubains et Nicaraguayens. « **Le droit de demander l'asile est un droit de l'homme, quels que soient l'origine d'une personne, son statut de migration ou la manière dont elle est arrivée à une frontière internationale** », a déclaré le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme « *Nous entendons beaucoup de discours sur les crises migratoires, mais en réalité, ce sont ceux qui migrent qui sont souvent ceux qui sont vraiment en crise* ». « *Plutôt que de les vilipender et de les priver de droits reconnus depuis longtemps, nous devrions chercher à gouverner la migration de manière humaine et sûre, dans le plein respect des droits humains de chaque individu* ». Pour l'ONU, l'accès limité à la libération conditionnelle humanitaire pour certains ne peut pas finalement remplacer le respect du droit de tous à chercher la protection de leurs droits fondamentaux. Cette situation « *renforce les préoccupations de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés* ». « *Plutôt que de les vilipender et de les priver de droits reconnus depuis longtemps, nous devrions chercher à gouverner la migration de manière humaine et sûre, dans le plein respect des droits humains de chaque individu* »

<https://news.un.org/fr/story/2023/01/1131232>

A VOIR – A LIRE – TEMOIGNAGE

UN AMOUR EN ENFER



Documentaire dans une prison Libyenne (24 minutes) réalisé avec France 24. Relate une histoire hors du commun, grâce à une narration journalistique différente où les dessins pallient l'absence d'images. Récit de Kinda Houssef et Adel Gastel avec la rédaction d'Infomigrants.

Un jeune somalien a fui la terreur dans son pays. Sa quête de paix et d'une vie meilleure l'on poussé à traversé la Libye.

Durant ses études à Addis-Abeba, il apprend le décès de son père et de sa famille. En juillet il part de Addis-Abeba, passe par le soudan : avec la faim et les tortures, et arrive en Libye en 2017. Avec des passeurs, ils partent en camion, et échouent dans une prison, sans aucun contact avec l'extérieur : torture, meurtres. Les geôliers font des vidéos montrant les tortures et les envoient aux familles et leur demandent de l'argent. Un repas par jour : pâtes et eau. Ils violent les femmes. Une jeune femme somalienne, prie, a de la compassion, aide les autres, et présente une grande force de caractère. C'est dans l'entrepôts souterrains où ils sont retenus, qu'ils se marient. Ils arrivent après plusieurs tentatives à joindre par téléphone la mère de la jeune femme, qui les bénit. Ils voulaient une caution religieuse. Cela est fait par un vieil homme très religieux. Deux mois après des passeurs séparent les prisonniers, et la femme n'est pas dans le même groupe que son mari. On demande 10 000 dollars, elle en donne 2 000, mais elle part quand même vers le littoral. Après un accident, il y a des morts, mais elle est indemne. La femme est emmenée dans un hôpital. Elle trouve un journaliste qui cherche ce qui se passe dans cet hôpital. Il prévient les forces armées de l'ONU qui arrive. Il y avait

des prélèvements d'organes ! Le jeune homme lui, se retrouve durant plusieurs mois dans une grande ferme. Où il y a des coups des brimades, il décide de s'évader, avec ses compagnons. Un vendredi au moment du repas ils se mettent en grand nombre contre le peu de passeurs et policiers présents. Ils se bagarrent, et arrivent à sortir par la grande porte en ayant mis les passeurs hors de combat. Ils marchent dans le désert et arrivent dans une ville dans laquelle les habitants sont très étonnés de les voir. Ils y restent 4 jours, puis avec l'aide du maire restent dans un refuge 4 mois, et vont finalement à Tripoli dans un centre de l'ONU. Là, il attend mais sa femme aussi, venant d'un autre groupe. Ils se retrouvent dans ce lieu. Puis ils sont emmenés, en novembre 2018, au Niger où se trouve l'office français des réfugiés et des apatrides. Aujourd'hui, le couple vit en Europe. Ils sont parents d'une petite fille. Leurs mères vivent toujours en Somalie.

<http://www.infomigrants.net/fr/post/46093/documentaire--dans-une-prison-libyenne-un-amour-en-enfer>

4211

Texte et mise en scène Aïla Navid - *Théâtre de Belleville*. 8 au 31 janvier 2023. La



metteuse en scène franco-iranienne Aïla Navidi raconte l'exil de ses parents, réfugiés politiques dans les années 1980. Elle relate avec tendresse et humour son enfance et sa jeunesse en banlieue parisienne, entre ces deux cultures.

4211km c'est la distance entre Paris et Téhéran, celle parcourue par Mina et Fereydoun venus se réfugier en France après une révolution qu'on leur a volée. Yalda leur fille, née à Paris nous raconte, leur vie exilée, leur combat pour la liberté, l'amour d'un pays et l'espoir d'un retour. Elle nous balade entre ses deux mondes : sa famille, des héros qui ne se plaignent jamais, et la société française dans laquelle elle cherche désespérément sa place. Comment vivre avec cet héritage dans une société à l'opposé de sa culture ? Elle se livre sur le poids du passé, son sentiment du devoir de mémoire, sa colère, ses angoisses, cette envie abyssale d'aller en Iran et sa quête d'identité. C'est l'histoire d'un héritage que l'on aime et que l'on déteste, c'est l'histoire d'hommes et de femmes qui cherchent à se frayer un nouveau chemin. « Elle est comme ça notre vie Yalda, elle est faite de massacres, de guerres, de traumatismes mais on a décidé de se battre, on a décidé de survivre. C'est ça qu'on essaie de transmettre, la résilience ! » « Alors qu'en Iran le peuple se révolte depuis plus de 4 mois, cette pièce résonne de manière particulière. Elle nous éclaire sur la barbarie du régime islamique et témoigne du combat que mènent les Iraniens depuis 43 ans - ceux qui ne sont plus là, ceux qui sont restés et les exilés. « 4211 km est un récit qui s'inspire de mon parcours et de la vie de mes parents. J'ai cherché à trouver l'endroit où l'intime pouvait rejoindre l'universel, pour que cette pièce puisse résonner chez d'autres. J'ai passé une partie de ma jeunesse dans une cité à Créteil, et j'ai grandi avec des jeunes issus de l'immigration, nous avons tous des histoires différentes, mais nous cherchions tous à trouver notre place. Yalda pourrait être Rwandaise ou Algérienne, elle ferait face aux mêmes difficultés. Cette pièce parle de la violence du déracinement, du poids de l'héritage et de la quête de l'identité, et je pense que ce sont ces thématiques qui sont universelles. »

https://www.theatredebelleville.com/media/belleville/184339-dp_4211km-1.pdf

LE CHANT DES VIVANTS



Dire l'exil (d'après limbo-asso.com/le-chant-des-vivants/) crédit © TS Productions, *Le Chant des Vivants*.

Documentaire réalisé par Cécile Allegra • Écrit par Cécile Allegra. France • 2022 • 82 minutes • HD • Couleur. Avant-première : Mercredi 11 janvier 2023 à 18h30 au Musée de l'Histoire de l'immigration.

Survivants de la longue route de l'exil, de jeunes filles, de jeunes hommes, arrivent à Conques, au cœur de l'Aveyron. Là, une association, Limbo, entourée d'habitants accueillants, permettent au groupe de se poser un temps. Ces jeunes sont issus d'Erythrée, du Soudan, de Somalie, de Guinée, de RDC. À Conques, ils marchent, discutent, respirent... Peu à peu, le souvenir de la route s'atténue, et la parole renaît. Alors un jour surgit une idée un peu folle, celle d'une expérience collective. L'histoire commence à l'automne, dans ce petit bout de France, et se termine en juillet, dans l'éclat d'un été. De toutes leurs épreuves, ils feront 9 chansons. Elles ont été composées par une petite dizaine de jeunes survivants lors d'ateliers d'écriture musicale sur l'exil, mis en place par l'association LIMBO : association reconnue d'intérêt général, qui accompagne des personnes survivantes du trafic et de la torture en Libye. Chacune de ces chansons retrace les étapes de la route de l'exil. Le film comporte des chapitres, les paroles des chansons sont écrites par les jeunes, et pour certaines, les liens, Soundcloud des chansons en exclusivité, mises en musique par Mathias Duplessy, sont indiqués (limbo-asso.com/).

Chapitre 1 : Le départ

Une rupture violente. Pas un voyage planifié, encore moins un choix : les jeunes qui traversent l'Afrique puis le désert et enfin la Libye ont dû tout abandonner en quelques minutes, sans possibilité de retour. L'écrasante majorité a été kidnappée, jetée dans des camions, jusqu'aux camps de torture. Bailo menait une vie paisible en Guinée. Il n'a eu que 2 heures pour fuir. Il avait participé à une manifestation anti-gouvernementale.

Chapitre 2 : La route.

Pour rejoindre l'Europe, les exilés prennent une route meurtrière, qui traverse le désert du Sahara. Tous tombent aux mains de trafiquants. Egbal a grandi dans les monts Nuba (Soudan). Cette étudiante en kinésithérapie a dû fuir son village bombardé. Seule, séparée de sa famille, elle a fui les massacres et la guerre.

Chapitre 3 : la nostalgie du passé

L'exil n'est pas uniquement une épreuve à traverser, c'est une déchirure, une rupture avec son passé. Anas, berger érythréen, a dû laisser derrière lui sa femme, sa maison, et son troupeau. Chaque jour, des souvenirs du passés lui reviennent en mémoire.

Chapitre 4 : Dire l'exil

Alors qu'ils arrivent en Europe, les survivants doivent faire face à une nouvelle souffrance : l'impossibilité de dire, mais aussi de faire *entendre* ce qu'ils ont vécu. Ce n'est pas de l'indifférence, pas du mépris, mais une forme de gêne – non, pas ici, pas maintenant, c'est trop, tu en fais trop. Une victime d'atrocités dérange. Pour ceux qui voudraient dire, c'est une muraille de Chine qui décourage toute prise de parole. Avec sa chanson, Bailo a décidé de reprendre les approximations, contre-vérités, euphémismes, auxquels sont confrontés chaque jour les exilés, pour mieux les dénoncer.

Chapitre 5 : La Libye

En Libye, chaque jour, les jeunes sont torturés, brûlés, électrocutés. Amaigris, enfermés dans des hangars surpeuplés, ils développent de nombreuses maladies. À LIMBO, nous refusons le terme de « migrant », qui nie l'horreur de ces camps. Nous lui préférons celui de « survivant ». David

a passé 6 mois en Libye. Il n'en est pas tout à fait revenu.

Chapitre 6 : La traversée

Depuis 2014, la mer Méditerranée est devenue le plus grand cimetière du monde. Pourtant, chaque jour, des jeunes exsangues, éprouvés par des mois de captivités, continuent de « faire le boza » – de franchir la mer. Emprisonné pour ses textes politiques dans son pays d'origine, Chérif a pris la mer assassine avec son “petit frère” croisé sur la route.

Chapitre 7 : les blessures de l'intime

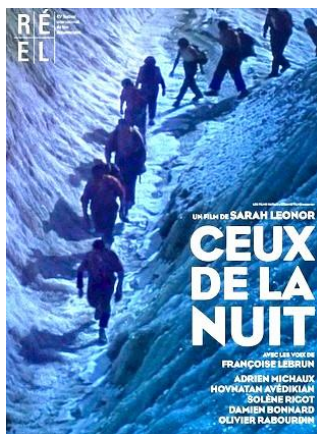
Les survivants, femmes comme hommes, ont souvent subi des violences sexuelles dans les camps de Libye. Sophia a rencontré son premier amour en Italie. À travers une chanson, elle a cherché à confier les pages les plus sombres de son exil.

Chapitre 8 : le stress post-traumatique.

Tremblements, sueurs froides, hallucinations, anorexie, vomissements, vertiges, prostration, cauchemars, insomnies... voici les symptômes les plus courants qu'endurent les jeunes accueillis par LIMBO. Vivre ne suffit pas, il faut survivre : la violence du passé perdure même dans “l'après”. Hervé a été laissé pour mort sur un sentier en RDC. Désormais étudiant à la Sorbonne, il est régulièrement rattrapé par ses cauchemars.

<https://limbo-asso.com/le-chant-des-vivants/>

<https://www.radiofrance.fr/francemusique/podcasts/au-fil-de-l-actu/le-chants-des-vivants-de-cecile-allegra-ou-quand-la-musique-repare-les-survivants-7910419>



CEUX DE LA NUIT

Documentaire réalisé par Sarah Leonor • Écrit par Sarah Leonor - France • 2022 • 70 minutes • Couleur et Noir & Blanc

<https://www.facebook.com/lesfilmsdelatalante>

La frontière franco-italienne au **col de Montgenèvre**, hier et aujourd'hui. Le jour : le tourisme ; mais la nuit ? Des personnes exilées cherchent la route pour Briançon en évitant les barrages de flics. La nuit, des hommes et des femmes viennent éclairer et baliser les sentiers pour les aider. Autrefois on jouait du cor pour signaler les chemins aux égarés. Sarah

Leonor regroupe et recoupe les histoires, des histoires de versants, des histoires opposées, des histoires croisées. Des voix récitent les témoignages des personnes habitant la vallée et recouvrent les paysages abrupts. Ceux du jour ont des histoires plus gaies que ceux de la nuit. C'est que les frontières se passent de nuit, et que la frontière existe pour certains et plus vraiment pour d'autres. Mais sur les chemins, les histoires et les destins se croisent. Et ceux du jour trouvent parfois les corps de ceux de la nuit en haut des pistes de ski ou sur leurs routes. Par éclats, la montagne livre son récit. Le film de Sarah Leonor est un travail de lecture : lire le paysage pour qu'il nous laisse **voir ceux qu'on ne voit pas, les vies obscures, non désirables, égarées, qui se cachent mais qui laissent leurs traces.**"

387 DISPARU EN MEDITERRANEE

Documentaire Réalisé par Madeleine Leroyer • Écrit par Cécile Débarge, Madeleine Leroyer ; France, Belgique • 2019 • Couleur. Titre anglais : The Watchmen. Disponible sur : https://boutique.arte.tv/detail/numero_387_mort_en_mediterranee. Proposée par la Cimade, le mercredi 8 février de 18h30 à 20h30

Les fragments d'une lettre d'amour et quelques photos intactes... Un sweat à capuche, un pantalon, une ceinture... C'est tout ce qui reste du « Numéro 387 », près d'un an et demi après le naufrage du 18 avril 2015 au large des côtes libyennes où périrent plus de 1 000 personnes. Très peu d'entre eux survivent. Qui étaient les disparus, d'où venaient-ils ? Comment leur redonner une

identité et honorer leur mémoire ? L'équipe investie dans la première opération d'envergure d'identification de personnes migrantes mortes en mer parviendra-t-elle à lui rendre son nom ? À partir de fragments récupérés, de rencontres avec les familles et des témoignages de survivants, l'équipe de chercheurs reconstitue un puzzle aussi macabre que nécessaire, au bout du courage et de la patience. *"Notre condition d'être civilisé se mesure à la façon dont nous traitons les morts. Leur rendre justice, c'est servir les vivants."* Que deviennent ces morts ? Qui les nomme ? Comment font les mères, les frères, pour tenter de retrouver leurs disparus ? *Numéro 387* nous emmène dans cette quête de l'identité et de la dignité.

Ce film d'une grande sensibilité et **poétique**, soulève autant des questions philosophiques, comme le processus de deuil, que de questions politiques sur les **responsabilités meurtrières des politiques migratoires**. « Il faut remonter à 2015, au summum de ce que les médias appellent la crise migratoire au lieu de reconnaître qu'il s'agit d'une **crise de l'accueil**. L'arrivée de Syriennes et Syriens par la Méditerranée fait alors l'objet d'une énorme couverture médiatique. Parmi ces images, celles de sacs mortuaires dont on ne disait rien m'ont profondément marquée. Que se passe-t-il avec ces corps ? Comment ces personnes sont-elles enterrées ? Existe-t-il des démarches auprès des familles ? J'ai eu l'intuition qu'avec ces corps sans sépulture, il y avait une rupture anthropologique, un gouffre que nos sociétés ne voyaient pas. Le cinéma permet cela : rendre visible l'invisible, dire l'indicible. Pour reprendre les mots de Charles Péguy. *« Il faut toujours dire ce que l'on voit. Surtout il faut toujours, ce qui est plus difficile, voir ce que l'on voit »* confiait Madeleine Leroyer.

http://www.film-documentaire.fr/4DACTION/w_fiche_film/52256_1

https://boutique.arte.tv/detail/numero_387_mort_en_mediterranee

<https://www.lacimade.org/cine-rencontre-en-ligne-autour-de-numero-387-disparu-en-mediterranee-de-madeleine-leroyer-a-loccasion-de-commemoration/>